

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 23 avril 2018

Openbare vergadering van maandag 23 april 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17 heures 40 sous la présidence de M. Jean-Marie Amand, Président suppléant.

De openbare vergadering wordt geopend om 17 uur 40 onder voorzitterschap van de heer Jean-Marie Amand, plaatsvervangend Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Mejbar, Lemaitre, Milquet, MM. Coomans de Brachène, Oberwoits et Temiz.

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2018

Notulen van de zitting van 26 maart 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 26 maart 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 172 à 174,

176, 178 et 180 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 19 avril 2018.
Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 172 tot 174, 176, 178 en 180 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 19 april 2018.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 159 à 171, 175, 177, 179, 181 à 185 et 203 à 205 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 19 avril 2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 159 tot 171, 175, 177, 179, 181 tot 185 en 203 tot 205 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 19 april 2018.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**
- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Transparence/Gouvernance – Transparentie/Bestuur

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil communal qu'ils trouveront sur leur banc deux documents qui sont le fruit des travaux du groupe de travail Gouvernance. D'une part, des tableaux reprenant, par organisme dans lequel la Ville est représentée, le nombre de représentants, le résultat de la réforme en termes de diminution du nombre de mandats et de rémunérations, les modifications statutaires adoptées, etc. D'autre part, une brochure reprenant des fiches individuelles établies par structure, décrivant, outre la manière dont la Ville y est représentée, son objet social ou ses principales activités. La brochure et les tableaux sont en ligne sur le site internet de la Ville.

- **Pris pour information**
- **Kennis genomen**

**Ordonnance du 12/01/2006 sur la transparence des rémunérations et avantages
des mandataires publics bruxellois tel que modifié par l'ordonnance conjointe
du 14/12/2017**

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil à prendre connaissance au Secrétariat des Assemblées du rapport annuel établi par le Collège en date du 29/03/2018 en application de l'article 7 de l'ordonnance comprenant :

- un relevé détaillé des présences en réunion (séances du Collège, séances du Conseil communal, sections réunies et sections ordinaires) ;
- un relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés par la Ville aux membres du Collège et du Conseil communal, et de toute réduction opérée sur ces rémunérations et avantages de toute nature en vertu d'une disposition légale ou réglementaire ;
- une liste de tous les voyages entraînant une dépense à charge de la Ville auxquels au moins un membre du Collège a participé en 2017 dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- un inventaire détaillé de tous les marchés publics conclus par la commune en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir (hormis les marchés de faible montant conclus par simple facture acceptée qui ne sont pas mentionnés en détail mais qui sont compris dans les montants totaux qui doivent être renseignés). Ce rapport sera publié sur le site de la Ville au plus tard le 30/06/2018.

- **Pris pour information**

- **Kennis genomen**

**Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen**

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Recyclart asbl, au 31/12/2017 ;
- Tapis de Fleurs de Bruxelles asbl, au 31/12/2017 ;
- Conseil consultatif des Mosquées de Bruxelles-Ville en abrégé CCMB asbl, au 31/12/2014 ;
- Conseil consultatif des Mosquées de Bruxelles-Ville en abrégé CCMB asbl, au 31/12/2015 ;
- EURO Brussels 2020 asbl, au 31/12/2016 ;
- Brussels Major Events, en abrégé BME asbl, au 30/06/2017 ;
- EURO Brussels 2020 asbl, au 31/12/2017 ;
- Koninklijke Vlaamse Schouwburg fondation d'utilité publique, au 31/12/2017 ;
- Palais de Charles-Quint/Paleis van Keizer Karel asbl, au 31/12/2017.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Aux points 160 et 170, un subside total de 5.000 € est demandé pour un projet appelé Brussels Beer Bus. En quoi consiste ce projet ?

M. le Bourgmestre.- L'asbl Miller's Ticket organise le lancement du projet Brussels Beer Bus. Les lieux concernés sont la place Royale, la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, la colonne du Congrès, le Parc royal, le Sablon, la place Poelaert, la place de Brouckère, la rue Dansaert, etc.

Le concept est le suivant : attirer les touristes étrangers et les Belges dans le centre-ville pour les embarquer dans un circuit guidé en bus sur le thème de la bière, avec une halte finale et en cours de parcours dans les brasseries locales et restaurants bruxellois.

Mme Nagy.- Je souhaiterais recevoir le programme du parcours.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking bij punt 8 betreffende een aanpassing van het belastingreglement en meer specifiek over de bewonerskaarten voor parkeren.

Wij stellen vast dat het debat dat in de vorige gemeenteraad gevoerd is geweest over de vermindering van de prijs van de tweede bewonerskaart van 100 naar 50 euro en de invoering van een derde bewonerskaart – wat het college al lacherig aanhoorde – met de aanpassing van het belastingreglement zal worden gerealiseerd.

De Ecolo-Groenfractie wil hierbij duidelijk maken dat dit College de Brusselaar blaasjes wijsmaakt. De prijs van de tweede bewonerskaart wordt verlaagd en er wordt een derde bewonerskaart ingevoerd terwijl er in de meeste wijken van Brussel nu al een tekort aan bewonersplaatsen is. Dit College stimuleert de bewoners om zich een tweede of zelfs derde auto aan te schaffen en laat hen geloven dat ze wel een parkeerplaats zullen vinden. Dat lijkt meer op een cadeautje zes maanden voor de verkiezingen. Helaas zal het College die belofte niet kunnen waarmaken.

Een tweede belangrijk aspect is dat deze maatregel de Brusselaars en meer specifiek de jongeren, de kinderen, de ouderen en al wie kwetsbaar is, letterlijk ziek maakt. We hebben het daar in de vorige gemeenteraad ook al over gehad. Het overmatige autogebruik en als gevolg daarvan de slechte luchtkwaliteit maken onze kinderen ziek. Als we een gezond Brussel willen creëren, moeten wij de hefboom die het parkeren is volledig inzetten om een andere stad te creëren. In plaats van parkeerplaatsen bij te maken moeten wij, in de eerste plaats voor de Brusselaars zelf, ruimte vrijmaken om te ademen. Hier wordt echter de illusie gecreëerd dat iedereen nog met zijn auto naar het centrum van de stad kan komen, met als gevolg dat de parkeerplaatsen voor de bewoners ingenomen worden.

Wij zullen dit voorstel dan ook niet goedkeuren omdat het de gezondheid van de Brusselaars schaadt.

Mme Lemesre, échevine.- Comme expliqué précédemment, nous nous alignons sur l'ordonnance régionale, l'objectif étant d'éviter toute discrimination entre communes. À Watermael-Boitsfort, par exemple, la première carte de riverain est à 12 € et la

deuxième, à 60 €. Nous sommes dans le même ordre de grandeur. L'harmonisation régionale des tarifs est une bonne chose. Cela évite la surenchère entre communes.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ik zal dit punt niet goedkeuren om de redenen die de heer Dhondt heeft aangehaald.

We hebben deze discussie hier een maand geleden gevoerd. Ik wil er nog wel aan toevoegen dat de gewestelijke ordonnantie minima bevat en het staat de gemeenten in het Gewest vrij om hogere tarieven te hanteren. Voor de stad Brussel, met haar enorm hoge parkeerdruk als gevolg van de verschillende functies die de stad combineert, zou het dan eerder logisch zijn hogere tarieven te hanteren.

Ik concludeer hier vooral dat er geen globale visie is op de mobiliteit en de autodruk in deze stad en dat men gewoon wat morrelt in de marge in plaats van doortastende maatregelen te nemen. Dat is jammer omdat zowel de luchtvervuiling als de verkeersdruk en verkeersonveiligheid prioritaire bezorgdheden zijn van de Brusselaars.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, mevrouw de schepen mag gerust verwijzen naar Watermaal-Bosvoorde. Ik nodig haar echter uit ook de statistieken van de luchtkwaliteit in Watermaal-Bosvoorde erbij te nemen.

Dit is een triestige zaak want het gaat hier om de gezondheid van onze kinderen. Ik verwijs nogmaals naar de studie van Greenpeace over de luchtkwaliteit rondom de scholen in Brussel. Die bewijst zwart op wit dat de lucht er schadelijk is. In Watermaal-Bosvoorde is de luchtkwaliteit goed en in Brussel is die slecht. Wij overschrijden alle metingen van de Wereldgezondheidsorganisatie.

Ik nodig de schepen uit haar beleid af te stellen op de parameters. Een gezonde stad met een goede luchtkwaliteit moet de doelstelling zijn. Het College deelt echter cadeautjes uit tegen de verkiezingen en laat de Brusselaars letterlijk stikken.

M. Ceux.- L'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles n'est pas encore en zone bleue. S'agissant de Neder-over-Heembeek, vous avez fait marche arrière. Tous les jours, les citoyens y constatent le manque de places et leur occupation par des gens

venus de l'extérieur. Malgré cela, vous diminuez le prix de la deuxième carte et vous en instaurez une troisième. C'est là que le bât blesse. Si vous voulez vraiment vous intégrer dans la politique régionale, faites comme d'autres communes : rejoignez l'Agence régionale de stationnement. Mais vous vous garderez bien de le faire.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Mme Jellab.- Je souhaiterais intervenir sur le point 29. Vous nous demandez d'approuver un marché public pour un montant de 1,315 million d'euros pour l'extension du Lycée Dachsbeck et la bibliothèque Brand Whitlock. Or il semblerait que la bibliothèque menace de s'effondrer, tout comme le bâtiment vétuste, et inoccupé, de la Ville. Pouvez-vous nous confirmer ces informations ? Dans l'affirmative, le point qui nous est soumis ne me semble pas opportun, car il s'agira d'abord de dégager les moyens nécessaires pour stabiliser le bâtiment situé à proximité de l'école.

Mme Hariche, échevine.- Le point à l'ordre du jour vise la démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment. Fin mars, les services de l'urbanisme ont produit un rapport complet, dans lequel ils font référence à de « multiples déficiences structurelles majeures », dans le bâtiment inoccupé qui menace ruine. Comme il est en connexion avec le bâtiment de la bibliothèque, il y a également un danger pour les usagers et le personnel, raison pour laquelle nous avons demandé de fermer ladite bibliothèque et de mettre en place une série de mesures permettant de garantir la continuité du service. Ce bâtiment va donc être totalement reconstruit. D'une part, il pourra accueillir la bibliothèque dans un volume deux fois plus important qu'actuellement ; d'autre part, il comprendra un laboratoire, une salle de sports et une salle polyvalente pour le lycée Henriette Dachsbeck.

Le dossier est à l'étude. Le bâtiment définitif devrait être terminé à l'horizon 2023.

Des solutions sont dès à présent en cours d'élaboration afin d'assurer la continuité du service :

- Pour la toute grande majorité du public que sont nos élèves (1.600 sur 2.000 usagers), les animations des projets « lecture » seront dispensées en classe.
- Nous proposons deux formules aux 400 usagers adultes : soit se rendre à la bibliothèque Bruegel flambant neuve qui se trouve à 900 m, soit de commander leurs livres et les remettre dans un point bibliothèque que nous recherchons à proximité pour pouvoir répondre aux personnes trop âgées ou souffrant de difficultés motrices qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à la bibliothèque Bruegel.

Mme Nagy.- *A priori*, je considère ce projet comme positif, puisqu'il vise la rénovation des équipements de l'école et de la bibliothèque.

Dans le cadre de la mission d'architecture que vous lancez aujourd'hui, vous n'avez pas opté pour un concours. Pourquoi ?

Le comité d'avis comptera « des représentants de la Ville, un représentant de la Région, un expert extérieur et toute personne susceptible d'apporter une plus-value au projet ». Cela me semble un peu vague. Quels seront les critères retenus pour choisir le meilleur projet ?

Mme Hariche, échevine.- Il s'agit de questions techniques qui relèvent du département du patrimoine public.

Question de M. Wauters relative à la bibliothèque de la rue de la Paille

M. Wauters.- Mme l'échevine a répondu pour une bonne part à mes questions. Les gens s'inquiétaient de la fermeture de la bibliothèque. Or j'entends que tel n'est pas le cas et qu'ils ne devront pas se déplacer loin pour reprendre ou déposer des livres. Ce qui a manqué, c'est l'information. Il serait peut-être bon de réagir à ce niveau-là.

Mme Hariche, échevine. Vous avez totalement raison. La communication organisée sur le site de la bibliothèque était très mal conçue. Nous l'avons fait modifier. Toutes les informations que je viens de vous donner sont déjà disponibles, si ce n'est le point relais qui doit encore faire l'objet d'un bail avec un propriétaire privé. Neuf cents mètres, ce n'est pas une grande distance, mais cela peut poser problème à certaines personnes. En attendant, nous leur proposerons une solution alternative.

Nous pouvons nous réjouir du fait que la grande majorité des usagers de la bibliothèque, à savoir les élèves (1.600), bénéficieront des animations à l'école même. Toutes les informations figurent dès à présent sur le site de la bibliothèque.

Mme Jellab.- Vous avez annoncé la fin des travaux en 2023, mais ils ne débiteront qu'en 2020. En attendant, quelles mesures seront prises pour stabiliser l'arrière du bâtiment qui menace de s'effondrer ? Il existe bel et bien un risque à court terme. Comment sécuriser le quartier ?

Mme Hariche, échevine.- Les services techniques compétents m'indiquent qu'une étude en cours devrait aboutir rapidement. Elle nous permettra d'évaluer le degré d'urgence. Ce bâtiment ne pourra sans doute pas tenir un hiver de plus. Nous allons donc vers une démolition, soit dans l'urgence par arrêté du Bourgmestre, soit selon les procédures habituelles. C'est ladite étude qui nous permettra de le déterminer.

Le planning est le suivant :

- décembre 2018 : désignation de l'auteur de projet ;
- mai 2019 : dépôt de demande de permis d'urbanisme ;
- avril 2020 : obtention du permis d'urbanisme ;
- octobre 2020 : principe de désignation de l'entrepreneur ;
- début 2021 : début du chantier ;
- avril 2023 : fin de chantier.

Ce planning est, bien sûr, sujet à modification en fonction de l'évolution des procédures.

Il s'agit d'un grand bâtiment. L'investissement s'élève à 12,6 millions € et nous avons introduit une demande de subvention à la Fédération Wallonie Bruxelles qui a donné un premier accord de principe.

Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur les points 49 et 50. J'ai déjà émis des doutes quant à l'utilité de l'asbl Entreprendre.brucity, car beaucoup de ses missions peuvent être remplies au sein de l'administration. En l'espèce, il nous est demandé d'approuver une convention pour assistance en matière de marchés publics. Cela montre bien que le fonctionnement d'Entreprendre.brucity est directement lié à des missions que la Ville remplit elle-même. Un détour est fait par une asbl pour remplir les missions de la Ville.

M. Maingain.- La nouvelle législation sur les marchés publics a considérablement étendu la relation inhouse entre deux entités juridiques. Selon moi, Entreprendre.brucity pourrait entrer dans les conditions qui permettent à la Ville de lancer des marchés pour ladite asbl sans ladite convention. J'ai demandé qu'une étude soit réalisée. Il est bon de mutualiser les services et de faire travailler la Ville avec ses asbl, mais d'autres pistes pourraient être explorées. Ma question au dernier Conseil communal a-t-elle fait l'objet d'une étude et d'un suivi ?

Au vu de la liste des asbl de la Ville, un travail de rationalisation doit être réalisé.

Mme Lemesre, échevine.- Nous sommes en présence d'une asbl paracommunale qui fait appel à la centrale d'achats pour le lancement de ses marchés publics.

Effectivement, une relation inhouse permettrait de se passer de convention, mais qui peut le plus peut le moins. La convention a le mérite de la clarté dans la relation qu'entretient cette asbl paracommunale avec un service de la Ville. Notre objectif est de faire en sorte que la législation sur les marchés publics soit bien appliquée.

Mme Nagy.- L'utilité de cette asbl mériterait d'être évaluée.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag bij punt 36 betreffende de reclamespot op RTBF.

Is er een gelijkaardige actie gepland in de Nederlandstalige media, bijvoorbeeld BRUZZ?

Mme Lalieux, échevine.- Comme vous faites la remarque chaque année, j'ai signalé à mon service qu'il fallait faire offre de services à l'ensemble des médias. J'imagine que c'est ce que la cellule communication du service propreté a réalisé. Je ne peux pas vous le dire maintenant, car personne de mon service n'est présent. Sachez qu'il y avait aussi des publicités dans le métro en deux langues. Tout ce que nous avons communiqué était en deux langues. Vivacité est notre partenaire depuis longtemps et je ne sais pas si mon service s'est adressé à d'autres médias.

Il est exceptionnel que nous recourions à des partenariats. C'est Vivacité qui s'est adressée à nous, comme chaque année.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik vind dat uiteraard geen goed antwoord. Als de schepen weet dat ik die vraag elk jaar stel, kan ze zich op zijn minst informeren. Ik zou haar dan ook willen vragen om daar in de volgende gemeenteraad

op terug te komen. Ik veronderstel dat dit geen al te grote moeite is.

Mme Lalieux, échevine.- Akkoord.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- Je souhaiterais commenter le point 163 que beaucoup attendaient à Bruxelles. Il vise la demande soumise au vote du Conseil communal concernant l'appellation d'un square Patrice Lumumba sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

En proclamant son indépendance le 30 juin 1960, le Congo s'affranchissait de la tutelle coloniale exercée par la Belgique depuis 1908, après avoir été la propriété personnelle du roi Léopold II. Nos deux peuples entretiendront ensuite une mémoire souvent antagonique de cette période historique marquée par des crimes, des injustices et des rapports de sujétion paternaliste.

Ce 30 juin 1960, Patrice Lumumba, premier Premier ministre démocratiquement élu, rappelle d'ailleurs les épreuves subies par son peuple : « Les ironies, les insultes et les coups. » Il demande aussi de faire du 30 juin « une date illustre que vous garderez ineffablement gravée dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants pour que ceux-ci, à leur tour, fassent connaître à leurs fils, à leurs petits-fils, l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté ».

Quelques mois plus tard, malheureusement, le 17 janvier 1961, cette grande figure de la lutte anticoloniale est assassinée.

De parlementaire onderzoekscommissie van de Kamer van Volksvertegenwoordigers werd in 2001 opgeroepen om de eventuele rol van Belgische politici bij deze gebeurtenis te onderzoeken.

De conclusies zijn pijnlijk. Men spreekt over moord met voorbedachten rade en georganiseerde misdaad. De jonge Congolese democratie werd als het ware onthoofd om het met de woorden van journaliste Colette Braeckman te zeggen.

Dit verbetert de relaties en gevoelens ten opzichte van de voormalige kolonisators uiteraard niet. Spijtig genoeg kunnen daden uit het verleden niet worden veranderd. Het is echter wel mogelijk de herinneringen uit het verleden dichter bij elkaar te brengen en te proberen mensen met elkaar te verzoenen.

Symbolen zijn bij dit proces uitermate belangrijk. Daarom heeft het College van de stad Brussel op 8 februari besloten om, ter nagedachtenis van Patrice Lumumba een square te hernoemen met zijn naam. De nieuwe Square Patrice Lumumba zal op 30 juni officieel worden ingehuldigd.

Le square qui a été aménagé se veut évidemment symbolique. Ce n'est pas l'étendue de ce square qui est importante, mais l'endroit où il se situe, juste devant le square du Bastion, à l'entrée du quartier Matonge, lui-même situé sur le territoire de la commune d'Ixelles. Un symbole fort dans ce quartier bien connu de l'ensemble des Bruxellois. Nous voulons de cette manière inscrire dans l'espace public bruxellois la mémoire d'un homme droit et courageux qui incarnait l'esprit d'indépendance congolais.

Dans sa dernière lettre à sa compagne Pauline, Patrice Lumumba écrivait :

« L'histoire dira un jour son mot, mais ce ne sera pas l'histoire qu'on enseignera à Bruxelles, à Washington ou aux Nations unies. » Ce que nous essayons de faire ce soir, c'est comprendre et reconnaître l'histoire douloureuse des Congolais durant la période coloniale et faire démentir un peu cette phrase de Patrice Lumumba, même

s'il reste beaucoup de travail à faire.

Zo wordt de Square Patrice Lumumba een herdenkingsplaats voor de soms pijnlijke herinnering uit de koloniale periode.

Je souhaiterais remercier plusieurs personnes sans lesquelles ce projet n'aurait pas pu aboutir, grâce à leur engagement de chaque instant : mon amie et Conseillère communale Lydia Mutyebele, qui m'a beaucoup aidé dans mon travail avec les associations, Andrée Dubois, ma collaboratrice qui a suivi le projet de près pendant plus de 10 ans, les associations le Collectif pour la mémoire coloniale, l'asbl Change, Banko, le Groupement des femmes africaines intégrées et actives.

Je remercie également M. Coomans de Brachène pour sa parfaite collaboration. Il s'est chargé de l'ensemble de la procédure auprès de la Commission royale de toponymie.

Ik dank mevrouw Els Ampe voor het uitstekende werk van haar en haar team.

Je salue la collaboration entre le Collège de la Ville de Bruxelles et celui de la commune d'Ixelles qui a permis une issue favorable à un combat que mènent depuis plus de 10 ans les associations de mémoire coloniale.

Nous voulons de cette manière contribuer à une meilleure entente entre les deux peuples, mais aussi entre les Bruxellois de toutes origines. Tirons donc les leçons des épisodes sombres de notre passé commun pour bâtir ensemble notre avenir. Cette leçon, c'est encore Lumumba qui nous la livre dans cette dernière lettre à son épouse : « Sans dignité, il n'y a pas de liberté. Sans justice, il n'y a pas de dignité. Sans indépendance, il n'y a pas d'homme libre. »

(Applaudissements nourris sur tous les bancs et dans le public)

Mme Nagy.- Le groupe DÉFI est extrêmement satisfait de la décision que vous soumettez aujourd'hui au Conseil communal de la Ville de Bruxelles. Elle permettra de rappeler des faits historiques importants et de travailler à notre identité commune de Bruxellois. Nous soutiendrons donc avec enthousiasme votre proposition.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik sluit mij aan bij de boodschap van onze burgemeester. De N-VA vindt dit een gepast en moedig voorstel en we zullen dat ook steunen.

Mme Jellab.- Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs, membres du Collège, et du Conseil communal, notre Conseil communal entre dans l'Histoire et vient appuyer un long combat de reconnaissance.

C'est un acte historique que nous allons poser aujourd'hui ensemble en baptisant un espace public dédié à la mémoire de Patrice Emery Lumumba, héros national du Congo et, donc, référence à notre histoire commune. Nos pensées vont d'abord à lui, assassiné dans d'horribles conditions, à sa famille, ses proches, le peuple congolais, les afro-descendants et tous les peuples colonisés et opprimés.

C'est un acte fort et courageux, là où d'autres ont pris la fuite ou ont gardé le silence croyant l'épreuve insurmontable.

Le square Lumumba sur le territoire de la Ville et à l'entrée du quartier Matonge est hautement symbolique et nous en sommes très fiers.

Mais rendons à Lumumba ce qui appartient à Lumumba. Ce n'est pas la première pierre posée pour cet espace public réclamé depuis des années par la communauté congolaise et africaine. C'est un travail de longue haleine, collectif, qui a réuni les associations de terrain et les habitants.

Nous voulons saluer ici le travail réalisé sans relâche et toujours avec dignité et pédagogie par le collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations et son ex-coordonateur Calvin Soiresse, l'asbl Bayaya avant sa dissolution, l'asbl Bamko et Mireille Tscheusi Robert, l'asbl Change.

Mais aussi saluer le travail des parlementaires au parlement fédéral, avec la résolution déposée par mes collègues Benoît Hellings et Wouter de Vriendt sur les crimes coloniaux, le travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et de la colonisation, la motion communale déposée par notre collègue Ken Ndiaye à Ixelles. Bref, Ecolo a toujours été dans le sens de l'histoire et de la décolonisation de la société au profit d'un meilleur vivre-ensemble.

Mesdames et messieurs, le square Lumumba n'est pas la fin d'un récit, mais le commencement d'une belle page de l'histoire à écrire ensemble, et d'un engagement pour aller de l'avant. Nous ne pouvons construire le futur, notre histoire commune sur des sables mouvants. L'heure est à la responsabilité universelle. Assumer notre passé et les responsabilités de nos pères pour permettre aux enfants des afro-descendants et aux autres de trouver enfin racine, une identité dans notre pays, notre Ville. Nos destins sont définitivement liés.

Le square Lumumba n'est pas une fin en soi. Il faut associer ce lieu à un vrai projet de décolonisation de la société et des esprits. Nous saluons le projet d'une statue ou, pourquoi pas ?, d'un portail mémoriel, mais il faudra également, comme nous le suggérons dans notre intervention de fin janvier, une plaque commémorative en mémoire de toutes les victimes de nos exactions et crimes au Burundi, Rwanda et évidemment Congo. En mémoire aux résistants qui s'élevèrent contre l'occupant colonial, en mémoire aux milliers de soldats africains qui se sont battus pour le compte de la Belgique et de nos libertés.

Le groupe Ecolo-Groen soutient l'idée de l'ouverture d'un lieu permanent d'expositions - pourquoi pas y intégrer l'exposition « Notre Congo, Votre Congo : la propagande coloniale dévoilée » qui connaît un vif succès depuis quatre ans -, de conférences, une bibliothèque, un recueil d'archives, un espace interactif pour les écoles, un lieu d'échanges et de réflexion sur l'histoire, à l'image de l'Institut du Monde arabe à Paris. Ce serait une étape dans le tourisme de mémoire et décolonial.

Notre groupe rappelle également l'urgente nécessité d'enseigner dans nos écoles cette page sombre de notre histoire afin de déconstruire la propagande coloniale, les préjugés envers nos concitoyens afro-descendants.

Difficile également de ne pas rappeler que la communauté d'origine congolaise, burundaise et rwandaise représente près de 110.000 personnes dans notre pays et forme le troisième groupe le plus important de populations issues de l'immigration hors Union européenne. Une population confrontée à de multiples discriminations qui renvoient au racisme quotidien en matière d'école, d'emploi et de logement.

Le taux de chômage y est quatre fois supérieur à la moyenne belge. C'est une réalité du quotidien de nos concitoyens. Il y a urgence également à lutter contre ces exclusions et la pauvreté qui touchent la communauté. Soyons attentifs à cette souffrance. C'est notre devoir.

Mais aujourd'hui, l'heure est à la célébration de cet acte historique et nous devons rendre hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie. Nous saluons et félicitons encore une fois l'aboutissement d'un combat digne et déterminé des associations pour que justice soit rendue et qu'un long chemin de mémoire soit enfin partagé.

(Applaudissements nourris sur tous les bancs et dans le public)

M. Mampaka.- Je félicite toutes les associations qui se sont mobilisées aujourd'hui et qui l'ont déjà fait au Conseil communal d'Ixelles pour obtenir une placette, idée controversée par ce même Conseil communal d'Ixelles.

Elles méritent toute la reconnaissance des élus de la Ville de Bruxelles. Nous sommes en présence d'un mouvement de plusieurs associations qui militent pour la mémoire de la Belgique. Dans ce Conseil communal, j'ai un jour rappelé à un membre de l'opposition aujourd'hui échevin que la plus grande aventure que notre pays ait connue comme nation était son histoire coloniale avec le Congo.

Au titre d'échevin de la solidarité internationale, j'avais jadis proposé la commémoration du 50e anniversaire dans cette ville, ce qui n'avait pas toujours été bien perçu.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez fait preuve de beaucoup de courage, car je sais que certains grincent des dents. Je félicite également l'échevin de l'urbanisme. Au nom d'une série de gens qui ne sont pas ici, je vous remercie. Les afro-descendants de notre Région ont besoin que soit reconnue une communauté qui existe, mais que l'on ne voit pas tous les jours ou qu'on oublie. Une étude de la Fondation Roi Baudouin montre de manière interpellante le sentiment de discrimination que vivent ces communautés.

Je remercie d'avance M. Van den Driessche pour son soutien. J'espère que nous obtiendrons un vote à l'unanimité. Le groupe cdH, jadis représenté par Mme de Groote à la commune d'Ixelles, a largement exprimé son soutien à cette initiative. Je suis bien placé pour savoir que cela ne plaît pas à certains.

C'est avec soulagement, émotion, reconnaissance et gratitude que le cdH votera cette page d'histoire. C'est le fils d'un Lumumbiste exilé au Maroc qui vous parle.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ook de sp.a zal deze beslissing steunen. Mocht dit voorstel unaniem worden goedgekeurd, zou dat een heel sterk signaal zijn. Ik wil van deze gelegenheid ook gebruik maken om het College te feliciteren met deze moedige en historische beslissing. Ik dank uiteraard ook alle verenigingen voor hun strijd, die niet ten einde is, maar dit is een belangrijke stap voorwaarts.

M. le Président.- J'invite les membres du Collège communal à se prononcer massivement en faveur de ce point.

(Vote à main levée – Stemming bij handopsteking)

M. le Président.- Ce point est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements nourris sur tous les bancs et dans le public)

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point relatif à la restauration des façades du Palais du Midi. Parmi les projets de la Région bruxelloise figure la création d'une station de métro sous ce même Palais du Midi, ce qui exigera des travaux extrêmement lourds. La restauration des façades tient-elle compte de ce futur chantier ?

M. le Bourgmestre.- D'après mes informations, le chantier Constitution devrait débuter en 2020. J'imagine que si ce point vous est soumis, c'est parce que les travaux commenceront prochainement. Nous vérifierons cela. Le chantier de la station Constitution ne devrait pas avoir beaucoup d'impact sur la façade du Palais du Midi, car le creusement dans l'avenue de Stalingrad devrait avoir lieu au-delà.

Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Barzin

- Accord de la section.

M. Maingain.- Je souhaiterais intervenir sur le point relatif au contrat de base du contrat de quartier durable Marolles. La procédure a donné lieu à des manquements que nous regrettons profondément. Ce contrat de quartier laisse l'impression d'un partage de gâteau politique où le CPAS prend la plus grande part et dans lequel le secteur associatif se retrouve lésé, car les projets qu'il est amené à porter ont été réduits à la portion congrue. La quasi-totalité des projets sont en réalité portés par des institutions publiques.

La commission de concertation a montré que ce contrat de quartier n'était pas celui souhaité par les riverains et associations. Ils ont demandé un rééquilibrage du projet. Certains éléments ont été modifiés, mais il restera une pointe de déception parmi les

riverains.

L'axe logement prévoit la construction de 33 nouveaux logements, là où vous auriez pu privilégier la rénovation du bâti existant. Il n'y a pas de projet d'agence immobilière sociale ni de logements intergénérationnels. Le projet Capucins fera l'objet d'une étude de faisabilité, ce qui fait douter de sa concrétisation.

La ressourcerie ne figurait pas parmi les priorités des habitants. Ils demandaient une déchetterie. Une étude est annoncée sur ce projet.

Le restaurant social est un bon projet, mais cinq associations sont déjà actives, directement ou indirectement, dans la restauration sociale dans les Marolles. Au lieu de créer un nouvel outil dans les mains du CPAS, pourquoi ne pas collaborer avec les restaurants sociaux existants, comme celui des Capucins ?

Nous avons plaidé pour un centre culturel pour enfants. Je constate qu'un projet allant dans ce sens a été introduit. Qu'en est-il exactement ?

La rénovation des rampes du Palais de justice a été fortement contestée par les habitants, qui estimaient qu'elle n'était pas prioritaire. Une étude onéreuse a été commandée pour étudier la pertinence de ce projet. Comment comptez-vous le financer ?

Quel est le nombre et quelle est la localisation des logements vides dans le périmètre du contrat de quartier Marolles qui appartiennent à la Régie foncière ou au CPAS ? Une opération aurait pu être lancée dans ce cadre, davantage axée sur la rénovation que sur la construction.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ik heb getwijfeld om in deze aangelegenheid het woord te vragen omdat ik destijds het wijkcontract zelf heb opgestart. Ik weet ook wat het is om een dergelijk contract van A tot Z in goede banen te leiden. Toch zijn er een aantal elementen waar ik vragen bij wil stellen en mijn

mening over wil geven.

Een van de zaken die de bewoners aanklagen, wat te maken heeft met het feit dat de schepen die het dossier heeft ingediend een andere politieke kleur had dan de schepenen die hem opvolgden, is dat de doelstellingen van het wijkcontract verloren zijn gegaan. Wij hadden sterk de nadruk gelegd op een evenwicht in de wijk tussen een wijk die, toeristisch gezien, onder druk staat van steeds hogere huur- en woonprijzen en wilden de bewoners in dat wijkcontract centraal stellen. Wij vroegen betaalbare woningen voor de bewoners en daarnaast openbare ruimten in de wijk. Tijdens de diagnostiek zijn we tot de conclusie gekomen dat er heel wat ilôts intérieurs zijn die rustpunten kunnen worden voor de bewoners in de wijk. Wij dachten aan speelpleintjes, koeren, pleintjes die we schenken aan een wijk die door veel bezoekers bijzonder druk bezocht worden.

Een aantal van die ilôts d'intérieurs zijn opgenomen en worden inderdaad onder handen genomen, maar er zijn er nog veel weggevallen en dat is bijzonder jammer, vooral als ik vaststel dat een miljoen euro gaat naar het Grand Palais de Justice. Ik sta ervan te kijken dat dit in het dossier is opgenomen want dat viel eigenlijk buiten de perimeter van het wijkcontract. Wij hadden dat er bewust uitgelaten omdat het gaat om een project dat belangrijk is, dat moet gebeuren. Die rampen moeten autovrij gemaakt en aangekleed worden, maar niet met geld van het wijkcontract. Dat komt in de eerste plaats niet de bewoners ten goede, maar vooral de gebruikers. Het is meer een prestigeproject, dan een lokaal project om de bewoners verder te helpen.

Ik heb een aantal vragen over het budget. Bij de vorige wijkcontracten heeft de stad 14 miljoen euro extra bijgelegd. Daar bovenop kwam het geld van externe partners. Nu wordt gezegd dat de stad evenveel bijlegt als het Gewest, maar als men een en ander uitrekenen blijkt dat niet het geval te zijn want het geld van de externe partners wordt bij die 14 miljoen gerekend. Er is dus toch een aanzienlijke vermindering in de bijdrage van de stad voor dit wijkcontract, vergeleken met het wijkcontract Jonction en het wijkcontract Bockstael.

Een van de grote rijkdommen van de Marollen is het feit dat er daar zo'n sterk verenigingsleven is. De bewoners zijn enorm geëngageerd. Er zijn in de Marollen

meer dan 120 verenigingen actief, wat een grote luxe is.

Bij Jonction waren er veel minder verenigingen en was het veel moeilijker om dergelijke projecten met de bewoners op te zetten omdat het verenigingsleven er nog niet zo goed was uitgewerkt. In Bockstael was dat dan weer wel het geval. In het dossier dat voorligt worden die verenigingen en de bewoners voor een deel buiten spel gezet, dat voelen ze althans zo aan.

Ik ben van oordeel dat een heleboel ervaringen van Jonction in dit nieuwe wijkcontract hadden kunnen worden meegenomen. Bij Jonction hadden we bijvoorbeeld een charte de participation uitgewerkt. Dat is een outil dat klaar is. Dat was hier ook mogelijk geweest. Zoals ik het aanvoel, zijn de meeste verenigingen niet te spreken over de participatie die hier georganiseerd is. Er is op dat domein echt veel ervaring waaruit kan worden geput.

Als ik dan kijk naar de budgetverdeling en zie hoeveel geld er bij de socio-economische projecten gaat naar verenigingen die actief zijn dan, dan trek ik grote ogen. Slechts 5 of 7% van het budget gaat naar verenigingen die geen institutionele partners zijn terwijl dat in het wijkcontract Jonction tussen 40 en 50% was. Wij hebben er in het verleden altijd voor gekozen om met lokale partners te werken omdat net zij goed aanvoelen wat op het terrein leeft en de wensen van de bewoners naar voor kunnen brengen.

Het is jammer dat die dynamiek niet verder is gezet en dat er haast uitsluitend voor institutionele partners wordt gekozen.

Nog een laatste punt. De stad heeft het budget Participatief gelanceerd. Ik stond te kijken van het bedrag dat ervoor wordt uitgetrokken, namelijk 200.000 euro, maar in de realiteit gaat het niet om 200.000 euro want 100.000 euro is in feite een herneming van wat we in elk wijkcontract lanceren, namelijk de burgerprojecten. Er wordt 5.000 euro aan de Marollen gegeven, wordt nog eens afgenomen en in het project Participatief gestoken. Dat is een fout signaal voor alle andere Brusselaars die denken dat er een wijkbudget is van 200.000 euro, waar het in de praktijk over 100.000 euro gaat Die andere 100.000 euro is geld van twee wijkcontracten. Dat is een foute voorstelling.

Ik denk dat er in het wijkcontract veel te doen zou zijn geweest over leegstaande gebouwen en de verenigingen hadden daar veel interessante ideeën naar voor geschoven. Ik vind het dan ook jammer dat daar niet naar geluisterd wordt.

M. Wauters.- Dans le cadre du point que le Collège nous présente en vue d'approuver le dossier de base et le rapport sur les incidences environnementales du contrat de quartier durable des Marolles, les Conseillers communaux ont reçu le tableau récapitulatif des opérations. On peut y lire des modifications positives de nature à montrer que la demande générale de rééquilibrage du programme visant à répondre davantage aux besoins des habitants des Marolles a été partiellement entendue.

On y voit l'inscription de 100.000 € pour l'étude sur les déchets et la déchetterie ; l'abandon du budget d'activation des rampes ; le passage en réserve du masterplan Bordet. Certains espaces publics sont remontés en opérations prioritaires.

Par contre, une série de requêtes de bon sens et bien argumentées ont été ignorées. Ainsi, l'étude sur l'activation des rampes du Palais de justice reste financée par la Ville. Selon nous, une telle étude doit être menée dans le cadre d'un autre budget. Le budget pour le restaurant social ou la ressourcerie reste quasiment inchangé. Rien n'est prévu pour des actions sur les logements vides. Il n'y a pas d'ouverture supplémentaire pour l'associatif dans le cadre d'appels à projets socio-économiques. De même, il n'y a pas de rehaussement du budget pour l'appel à initiatives citoyennes. L'accès à la salle de sports baron Steen reste en opération de réserve.

Les habitants et associations des Marolles demandent depuis le début une recherche de cohérence dans le programme, cela dans l'intérêt du quartier et de ses habitants. Leur travail a d'ailleurs été remarquable par sa qualité. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'avis unanime de la commission de concertation qui reprend une très grande majorité des éléments soutenus par ces mêmes habitants et associations. Pour avoir participé à beaucoup de concertations, je peux vous dire que c'est assez rare pour être

souligné.

Pour le groupe cdH/CD&V, un contrat de quartier doit viser à renforcer les dynamiques associatives et citoyennes. Les Marolles sont un quartier populaire, très particulier, où existe un extraordinaire réseau associatif fort d'environ 120 structures. Seule Laeken me semble comparable parmi les quartiers de Bruxelles.

Par ailleurs, mon groupe soutient l'idée que renforcer l'existant, plutôt que créer du neuf, c'est utiliser de manière optimale l'argent et les équipements publics. Notre groupe a donc résolument choisi de faire une lecture de ce dossier sous l'angle d'une recherche de cohérence du programme dans l'intérêt du quartier et de ses habitants. Or c'est bien sous ces deux angles d'approche que le bât blesse. Prenons deux exemples.

D'abord, l'étude d'activation des rampes du Palais de justice ne doit pas, selon nous, être financée par la Ville, mais envisagée dans une réflexion globale avec la Région et les budgets Beliris, par exemple. Les sommes ainsi récupérées pourraient être avantageusement utilisées pour renforcer les projets dits « en coulisse ».

Ensuite, le restaurant d'économie sociale. Dans l'argumentaire, il est comparé au restaurant Hazewee à Laeken. Or le contexte est totalement différent. Si le restaurant Hazewee est une vraie réussite parce qu'il n'existait rien du côté de la Cité modèle, la création d'un restaurant social dans les Marolles démontre une fois de plus que le Collège, non seulement nie l'efficacité des divers restaurants sociaux des Marolles, mais refuse aussi de les considérer comme des partenaires à part entière de cet associatif de quartier. Nous demandons donc l'abandon du projet et préconisons au contraire des actions dans les domaines socio-économique et participatif pour soutenir le travail des restaurants sociaux et de l'épicerie sociale existants, et de renforcer les moyens logistiques dont disposent les associations dans le domaine de l'aide alimentaire par la mutualisation des moyens.

Un argument avancé est celui de la formation horeca qui y serait dispensée. C'est une bonne idée, mais utilisons ce budget en partenariat avec les restaurants sociaux existants.

Nous demandons que la conception de la ressourcerie-déchetterie implique les habitants, les marchands, les usagers du Vieux marché, mais aussi les partenaires socio-économiques compétents pour fournir des services de recyclage. Nous proposons de ne pas faire appel à un bureau d'étude dans ce cas. La Ville aurait d'ailleurs tout intérêt à recourir plutôt à la procédure d'appel à projets pour ce faire. Ce serait moins coûteux et plus efficace, et ancré dans une réalité que les associations et habitants connaissent mieux que quiconque. S'agissant de son possible emplacement, nous restons persuadés que l'ancienne brasserie Vossen, dont la conception n'est vraiment pas indiquée pour la création de logements, serait une bonne solution. Une autre solution serait l'ancienne implantation de Recyclart Fabrik dans les bâtiments du Foyer bruxellois.

Dans le cadre du réaménagement des six rues - Miroir, Saint-Guislain, Renards, Faucon, Abricotier et Samaritaine-, nous soutenons la demande qui vise à privilégier l'entretien plutôt qu'un réaménagement global et complet, notamment en faisant intervenir la « brigade des paveurs ». Les économies ainsi réalisées permettraient l'entretien, par celle-ci, de toutes les voiries entièrement ou partiellement pavées du quartier.

Les points que je viens d'énumérer montrent que ce que vous nous demandez de voter aujourd'hui ne rencontre pas cette volonté de cohérence dans l'intérêt du quartier et de ses habitants. Les recommandations de la commission de concertation ne sont pas suffisamment rencontrées à nos yeux pour optimiser les résultats du contrat de quartier durable des Marolles. Pour ces raisons essentielles, notre groupe votera contre.

Mme Temmerman.- Nous sommes amenés à voter le dossier de base du contrat de quartier durable des Marolles. Il n'est pas inutile de vérifier dans quelle mesure ce dossier concorde avec le dossier introduit en candidature à la Région. Il est bon que l'ancienne échevine de la participation nous rappelle les objectifs de la candidature initiale.

Ce même contrat de base correspond-il aux conclusions du travail effectué par le bureau d'étude Citytools ?

Prend-il en compte les remarques et suggestions formulées de façon répétée par les habitants et les associations en assemblées générales, en commissions de quartier ou à l'occasion de l'enquête publique ?

Aux trois questions, la réponse est non.

Dans le dossier de candidature, l'un des objectifs était de contrebalancer la pression immobilière et touristique grandissante et, selon les propositions du bureau d'étude, d'établir un programme pour les Marolliens et les Marolliennes. Pourtant, vous parlez d'un dossier de base, mais de quoi est-il composé ? D'un tableau Excel à peine visible avec des descriptions extrêmement vagues du projet et des budgets. Il n'existe aucune fiche projet. Pour le commun des mortels, c'est incompréhensible. Il ne s'adresse qu'aux initiés. Selon nos informations, les fiches projets seraient en cours d'adaptation. Nous ne savons même pas comment les conclusions de la commission de concertation seront éventuellement intégrées dans ces mêmes fiches projets. Je trouve honteux que vous osiez appeler cela un dossier de base. Ce n'est pas un dossier, c'est un tableau Excel assorti d'un avis de la commission. Nous ne disposons même pas du PV.

Les Bains de Bruxelles. Un gros budget est inscrit pour adapter les espaces sportifs disponibles. C'est une excellente chose. Toutefois, il a été demandé par les habitants de prévoir des tarifs sociaux et une carte d'accès gratuit pour les SDF, ainsi qu'un accès aux toilettes pour le public. Des demandes plusieurs fois formulées et très pertinentes ne sont pas reprises au programme. Je ne comprends pas pourquoi elles ne

sont pas intégrées au projet. Ce n'est pourtant pas si compliqué. En réalité, vous n'en avez rien à faire !

Le logement. Le point positif est que le budget a été augmenté comme demandé. Malheureusement, l'opérationnalisation de cette mesure n'a pas changé : ce sera la Régie, avec un guichet d'information sur les primes, etc. Or les citoyens et les associations ont demandé à maintes reprises de ne pas en faire un simple point info, mais de recourir à des porteurs de projets socio-économiques pour faire le lien avec les demandes d'un point info également sur l'associatif dans les Marolles. Malgré un budget plus conséquent, le point logement devient une bulle qui fait abstraction des réalités vécues par les habitants et les associations du quartier.

Le projet Baron Steens, élément-clé, est toujours en réserve, malgré les nombreuses demandes reprises dans les PV.

Comment se fait-il que la rénovation de l'église des Minimes soit reprise au budget, alors que ce projet se situe en dehors du périmètre du contrat de quartier ? L'un des anciens échevins de la participation, M. Weytsman, a répondu en commission de concertation que des habitants l'avait demandé. Cela signifie donc que certains se sont adressés à l'échevin, en dehors des heures de bureau ou sur un coin de table, pour lui demander d'inclure la rénovation de l'église des Minimes dans un contrat de quartier.

J'en viens à la construction de logements sur la rue des Capucins. Monsieur l'échevin en charge de la Régie foncière, vous connaissez bien le dossier. Vous savez qu'il est conditionné, au niveau de la commission de concertation, à une étude de faisabilité. Le propriétaire n'est pas au courant de ce projet et il n'a pas l'intention de vendre. Avec le budget de 3,6 millions, l'on pourrait réaliser des opérations de réserve qui seraient beaucoup plus intéressantes.

S'agissant du restaurant social, je constate que la Ville veut, une fois de plus, créer sa propre structure avec un beau budget et des facilités inaccessibles aux acteurs associatifs déjà présents et opérationnels dans le quartier. J'y vois une volonté de sortir le rouleau compresseur en disant que « nous le faisons mieux que les autres ». Le modèle Hazewee n'a aucune pertinence dans le contexte du contrat de quartier Marolles.

Les budgets laissés à l'associatif : 2 % du budget total et 7,5 % du budget prévu pour le volet socio-économique. Dans les assemblées générales et les commissions de concertation, pourtant, la Ville se vante de compter dans un périmètre de contrat de quartier plus de 120 associations.

Comment expliquer le budget de 2 millions € affectés à la réfection de six rues alors que cette tâche incombe aux services de voirie de la Ville de Bruxelles ?

Comment la commission de concertation pourra-t-elle encore peser sur les décisions ? Vous ne répondez ni au programme initial que vous avez fixé, ni aux habitants, ni au bureau d'étude. Notre vote sera donc négatif. Je ne peux que vous inciter à revoir de fond en comble votre copie.

M. Weytsman.- Je vous félicite pour votre volonté d'aller de l'avant dans le projet de déchetterie. Cette demande a été formulée à plusieurs reprises par les habitants. Mon groupe votera pour ce point. Toutefois, je constate un déséquilibre entre les « coulisses » et la « scène ». Les intérieurs d'îlot sont davantage soutenus. Les contrats de quartier ont pour but de revitaliser certains quartiers en complément de ce qui peut se faire. Certains intérieurs d'îlot avaient été retirés du projet, car ils auraient normalement dû être financés dans le cadre de plans quadriennaux, notamment de financement des logements sociaux. Donc, une part des financements qui devaient profiter à tous les habitants des Marolles sont concentrés sur certains habitants. Certains financements auront été détournés de la scène vers les coulisses. DéFI

souhaiterait davantage de logements sociaux dans les Marolles, mais ce serait une grave erreur.

Lorsque je suis entré en fonction, on m'a fait savoir que je n'aboutirais pas dans le projet de rénovation des rampes du Palais de justice, car personne n'en voulait. En réalité, tout le monde était pour. Les rampes du Palais de justice, ce n'était pas la scène, c'étaient les coulisses. Sans passer par certaines associations d'extrême gauche qui répètent toujours la même chose, allez voir les enfants qui sont sur les rampes du Palais de justice pendant le week-end. Ce projet avait pour objectif de compenser le manque d'espaces verts. Au cours de ces dix dernières années, nous n'aurions pas dû construire tant de logements dans les Marolles et utiliser certains espaces verts. L'objectif du projet de rampes du Palais de justice est de rendre de l'espace public aux enfants, aux familles. Je me réjouis d'entendre que l'étude reste d'actualité. Peut-être trouverons-nous des financements à la Région ou auprès de Beliris.

Mme Barzin, échevine.- Permettez-moi d'abord de vous lire les grands axes du dossier de base du contrat de quartier durable des Marolles, tel qu'il vous est soumis ce soir.

Ce contrat a été conçu par la Ville et son CPAS. Il s'appuie sur une grande participation citoyenne - la commission de quartier, l'enquête publique, la commission de concertation - ayant donné lieu à plus de 50 réunions. Je salue dans ce cadre le travail entamé par l'échevine Ans Persoons et l'échevin David Weytsman.

Les Marolles sont un quartier emblématique connu à Bruxelles et au-delà, avec une identité historique populaire forte. La vision du contrat de quartier a ainsi été de rénover l'espace public en le verdurisant davantage tout en relevant des défis en termes de logements, d'équipements, de propreté et d'accès à l'emploi.

Les grands axes du dossier de base sont concrètement les suivants :

- En matière d'espaces publics, le programme prévoit l'amélioration du réseau de rues locales, en particulier les rues perpendiculaires à la rue Haute et la rue Blaes : Miroir,

Saint-Ghislain, Renards, Faucon, Abricotier et Samaritaine -, avec un renforcement de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

- Le réaménagement de la place du Jeu de balle, avec une remise à niveau du pavage, une replantation d'arbres pour reconstituer l'alignement initial, un nouveau mobilier urbain et un nouvel éclairage public.

- Toujours en matière d'espace public, le projet prévoit le réaménagement d'intérieurs d'îlot, la plaine de jeux des Escargots, l'espace public à l'entrée de l'école maternelle la Marolle, l'intérieur d'îlot Montserrat...

Lors de la commission de concertation, la verdurisation des intérieurs d'îlot a été demandée pour améliorer la qualité de vie des habitants et l'imperméabilisation de l'espace. Trois opérations supplémentaires ont été mises en priorité : l'intérieur d'îlot rue Christine, l'espace public à l'arrière de l'école la Marolle et l'intérieur d'îlot rue de la Prévoyance.

En ce qui concerne le volet immobilier, le dossier de base prévoit la réalisation de 33 nouvelles unités de logements, principalement des constructions (rue de l'Abricotier et rue Haute pour le CPAS et rue des Capucins pour la Régie foncière). Ce projet répond au besoin de logements accessibles, avec une attention particulière accordée aux PMR. Quatre logements de transit sont prévus pour les personnes sans abri. Un soutien est également prévu pour la rénovation des biens privés, ciblant notamment les propriétaires occupants.

Toujours à la suite de la commission de concertation, le guichet logement a été amplifié en point logement. Il apportera une aide aux propriétaires occupants dans la rénovation de leur bien et aux locataires, et recherchera des logements vides.

En matière de patrimoine, je citerai la rénovation de l'église des Minimes, la rénovation des Bains de Bruxelles, avec un renforcement du rôle sportif, la rénovation de deux salles de sport en vue d'ouvrir davantage d'institutions dans le

quartier, la rénovation de nombreuses douches publiques.

En matière d'équipements, citons la création d'un co-accueil pour 20 enfants rue de l'Abricotier, la création d'un restaurant d'économie sociale avec développement d'insertion socioprofessionnelle par l'horeca, la rénovation d'un local pour jeunes, la création d'une ressourcerie avec développement d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de capter tout matériel recyclable lié notamment au vieux marché, mais aussi à certains dépôts de déchets.

Autre élément résultant de la commission de concertation : faisant suite aux nombreuses demandes d'une gestion amplifiée de la problématique des déchets et des dépôts clandestins dans ce quartier, une étude extérieure sur le flux et la gestion des déchets est prévue pour examiner la faisabilité d'une déchetterie périodique ou pas.

Le volet socio-économique cible la formation, l'emploi et la propreté publique, avec des formations et des accompagnements en vue de décrocher un emploi, la création d'un espace public numérique, l'insertion socioprofessionnelle avec la création d'une brigade de paveurs, les métiers du bâtiment, l'horeca, un restaurant d'économie sociale, une ressourcerie avec formation de valoriste, une coordination en matière de propreté publique.

Le soutien aux activités participatives passe par l'implication des habitants et des associations dans la valorisation de l'espace public, ainsi que par les budgets participatifs et de soutien à des initiatives citoyennes et appels à projets.

Je suis convaincue que l'aménagement des rampes du Palais de justice doit être réalisé. Une étude ad hoc, budgétée à charge de la Ville, pourra être lancée dès cette année. Rappelons que selon l'ordonnance relative aux contrats de quartier, un droit réel est nécessaire pour obtenir des subsides. C'est notamment cette question qui doit être clarifiée pour les rampes du Palais de justice. L'étude dont question permettra d'apporter une série de réponses, puis d'envisager un aménagement avec les niveaux

de pouvoir concernés, les parties prenantes, les habitants et les usagers du Palais de justice.

Je souhaite souligner notre démarche d'écoute des associations et des citoyens dans le processus du contrat de quartier, laquelle a déjà donné lieu à une cinquantaine de réunions.

Pour les opérations relatives à l'espace public, un budget prévoit d'encourager la participation et l'appropriation par les habitants des intérieurs d'îlot, pieds d'immeubles et autres espaces publics, au travers d'appels à projets destinés aux habitants et aux associations. Un autre budget est prévu pour la valorisation des structures associatives, à savoir une augmentation de leur visibilité à l'égard des habitants et de leur coordination, également au travers d'appels à projets.

Dans l'ensemble du volet socio-économique, vu l'enveloppe fermée, un effort a été consenti, linéaire, qui a permis d'accéder à la demande de remise en priorité des espaces de verdurisation d'intérieurs d'îlot.

La création de 33 logements par le CPAS et la Régie foncière est prévue, pour un montant de 11,5 millions €, soit 40 % du budget du contrat de quartier. Jamais autant de logements n'ont été créés dans un contrat de quartier. Dans l'analyse qui a prévalu, la question de la densité déjà forte du bâti a été prise en compte. Désormais, il s'agit de privilégier l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants. À la question de la densité du bâti est associée celle de la perméabilité de la surface, ce qui justifie une augmentation des espaces verdurisés.

Madame Temmerman, beaucoup d'éléments sont maintenus. Les fiches projets sont exactement les mêmes que celles présentées lors de l'enquête publique.

Monsieur Weytsman, je précise que les intérieurs d'îlot bénéficieront à tous et dans tout le quartier en termes de qualité de vie et de perméabilité.

M. Ouriaghli, échevin.- Monsieur Maingain, la Régie foncière est propriétaire de 495 logements dans les Marolles, dont 377 dans le périmètre du contrat de quartier. Dans ce même périmètre, trois logements sont en attente d'une nouvelle location dans le cadre d'un renouvellement locatif normal. La location de 10 logements est suspendue dans le cadre d'une rénovation lourde, situés place du Jeu de balle, rue des Renards, rue du Remblai, rue de la Philanthropie, rue des Prêtres et rue Notre-Seigneur.

Madame Temmerman, s'agissant de notre opération dans la rue des Capucins (ancienne brasserie Vossen), il est faux de dire que nous n'avons pas de contact avec le propriétaire et qu'il ne serait pas au courant. Nous l'avons contacté il y a plus d'un mois et nous avons fixé un rendez-vous avec lui la semaine prochaine. Nous avons déjà pris langue avec lui à l'époque. Vu du Mont-de-Piété, ce bâtiment a l'air totalement délabré. En cas d'accord, nous sommes prêts à intégrer dans le projet l'association les Meubles du cœur, qui réalise un formidable travail, ainsi que le Resto du cœur, lui-même prévu dans ledit projet.

M. El Ktibi, président du CPAS.- Monsieur Maingain, le CPAS a pris les choses en mains en mettant en place une série d'outils pour réduire autant que possible le nombre de logements vides et le vide locatif. Le 1er avril, le vide locatif résidentiel global atteignait 3,8 %, soit le pourcentage le plus bas jamais atteint jusqu'ici. Et j'espère encore le réduire. En tant qu'opérateur public, le CPAS est soumis à un ensemble de contraintes comme le choix des locataires selon un ordre chronologique, ce qui engendre un traitement administratif que nous ne pouvons pas compenser et qui influe sur le taux de vide locatif.

Les CPAS comptent, sur le périmètre du contrat de quartier Marolles, 219 logements, dont 7 logements vides, soit un taux de 3 % de vide locatif. Sur ces 7 logements, 2 seront loués à partir du 1er mai (rue Haute 113 et rue du Miroir 3) ; 3 sont en cours de visite et, donc, d'attribution selon le registre chronologique (place du Jeu de balle 5 et

6, rue Monseigneur 29) ; 2 sont en cours de remise en état locatif nécessitant des travaux importants à la suite de graves problèmes d'humidité (rue des Charpentiers 10 et rue des Fleuristes 27).

Par ailleurs, 4 logements situés aux 332 et 342 de la rue Haute sont actuellement inhabitables pour des raisons de sécurité et de stabilité du bâtiment. Ils nécessitent des travaux lourds et coûteux, et ont été inscrits en marge du programme du contrat de quartier. Ainsi, ils seront présentés pour l'obtention d'un subside dans le cadre de la Politique de rénovation urbaine de la Région pour être réhabilités en logements. Dans le cadre du contrat de quartier, d'ailleurs, le CPAS de la Ville de Bruxelles propose de prendre en charge la construction de 23 logements sur les 33 inscrits dans le programme.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, voor een wijk als de Marollen, waar er veel sociale woningen zijn en er veel mensen met sociale moeilijkheden wonen, zeggen dat je de openbare ruimte rond de sociale woningen niet aanpakt omdat dat zou vallen onder de bevoegdheid van het wijkcontract vind ik niet kunnen omdat we allemaal weten dat de sociale huisvestingsmaatschappijen al geld tekortkomen om aan hun woningopdracht te voldoen. In een wijkcontract moeten de bewoners altijd centraal staan en dat zijn vaak mensen die het minder goed hebben. In het wijkcontract Jonction pakken we bijvoorbeeld heel de openbare ruimte rond de sociale woontorens aan, niet met de bedoeling ze voor te behouden voor de bewoners van die sociale woontorens, maar voor heel de wijk, wat de sociale mix zeker ten goede komt.

Ik ben blij met de 33 woningen die gebouwd worden. In het kader van een wijkcontract zijn dat niet officieel sociale woningen, maar woningen die gelijkgeschakeld worden en tegen sociale tarieven verhuurd worden. Ik dacht dat MR-Open Vld daar radicaal tegen was omdat ze de verdere uitbouw van sociale woningen in Brussel een halte wil toeroepen. Dat is toch een positieve noot als afsluiter van mijn repliek.

Mme Temmerman.- Madame Barzin, je vous remercie de nous avoir lu votre communiqué de presse, que nous avons déjà pu lire dans le détail... Comme certains de vos prédécesseurs, vous ne semblez pas avoir compris que ce n'est pas au nombre de réunions organisées que se mesure la participation. C'est en comparant les PV, les rapports et les suggestions des habitants et des associations avec votre programme que l'on constate le gouffre énorme entre le dossier présenté est ce qu'attendent toutes ces personnes qui ont participé auxdites réunions.

S'agissant des logements vides, la Régie et le CPAS nous en ont donné le décompte détaillé. Toutefois, dans le quartier des Marolles, d'autres bâtiments sont vides et pas un euro n'est inscrit dans le budget du programme « bâtiments abandonnés ». Pourtant, j'y vois un énorme levier. J'ai plusieurs fois proposé, y compris en commission de concertation, une remise sur le marché de ces bâtiments par le biais d' AIS, avec des conditions de revenus et des tarifs sociaux. Aucune réponse ne m'a été donnée sur ce point. Vous connaissez la composition du quartier. Vous connaissez le revenu moyen des habitants. Vous savez que beaucoup éprouvent de grosses difficultés à se loger dans des conditions décentes. Vous dites que vous faites mieux que ce qui est demandé par la Région, mais il s'agit d'une moyenne sur un périmètre particulier. Trente-trois logements, cela me semble être un minimum. Une pétition ayant recueilli 6.000 signatures vous demandait une opération beaucoup plus conséquente en termes de politique de logement. J'ai peu d'espoir que ce soit le cas. Je demande à la majorité, notamment au groupe PS, de bien tenir compte de cet élément au moment de voter ce contrat de quartier.

M. Maingain.- Malheureusement, les réponses qui nous ont été données confirment ma première impression, à savoir que nous sommes en présence d'un rendez-vous manqué. Ce n'est pas parce que vous organisez beaucoup de réunions avec beaucoup de participants qu'il s'agit d'un projet réellement participatif. Cette majorité, dans l'ensemble des projets politiques qu'elle a portés, n'a toujours pas intégré que la construction d'un projet avec les citoyens ne se limitait pas à les écouter et à faire

ensuite ce qu'elle voulait. Les habitants le disent : ils n'ont pas été entendus.

Je n'ai pas eu de réponse sur le nombre de logements vides sur le périmètre du contrat de quartier, y compris privés. Or l'objectif d'un contrat de quartier est aussi de revitaliser une zone et de disposer de leviers pour agir sur ces bâtiments vides. Il est exact que le Mont-de-Piété a manifesté son intérêt, mais pas nécessairement pour la construction de nouveaux logements.

M. Weytsman dit regretter la densification du quartier des Marolles, mais l'un des plus gros projets en termes de budget est en l'espèce la construction de logements dans cette entité, alors qu'il y avait peut-être moyen d'en faire autre chose.

Quant aux rampes du Palais de justice, pourquoi investir 1 million € dans une étude alors que l'on ignore encore si la Régie fédérale investira réellement dans son bâtiment ? Nous ne sommes pas opposés à ce projet, mais nous constatons que de l'argent est pris sur le contrat de quartier sans aucune garantie.

La ressourcerie et le restaurant social sont des rendez-vous ratés, dans un quartier pourtant fortement mobilisé et animé d'une volonté de construire un projet.

M. Wauters.- Je partage une bonne part des propos de mes collègues. Il existe des fake news, mais aussi des « fake concertations ». Ce n'est pas le nombre de réunions qui fait la concertation et la participation citoyenne. Il y a des rendez-vous manqués. Le monde associatif de ce quartier me semble ignoré. Je ne nie pas que des projets soient en cours de réalisation, mais vous auriez pu faire beaucoup mieux et le quartier des Marolles aurait mérité une attention particulière. Le monde associatif aurait dû être considéré non pas comme un ennemi, mais comme un partenaire. Cela n'a pas été le cas, et je le regrette.

Mme Barzin, échevine.- Parfois, on demande plus de logements ; parfois, on demande d'autres formules.

Le plan logement permettra l'identification des logements privés vides. À ce jour, 24 unités de logements privés ont été recensées. Notre projet générera de l'insertion socioprofessionnelle par le biais des métiers du bâtiment.

S'agissant des rampes du Palais de justice, il faut donner sa chance à ce projet ambitieux. Ce lieu représente un lieu de rendez-vous pour beaucoup d'habitants. Pour donner toutes ses chances au projet, une étude est nécessaire afin de clarifier la situation du droit réel.

En commission de concertation, notamment, les habitants ont exprimé leur préférence pour la mise en priorité d'une série d'intérieurs d'îlot. Le projet qui vous est soumis ce soir permet de progresser sur les deux plans avec ladite étude qui permettra d'envisager concrètement l'aménagement futur des rampes du Palais de justice.

M. El Ktibi.- Monsieur Maingain, au titre de député bruxellois, vous connaissez bien la problématique du logement sur l'ensemble de la Région. Il suffit de comparer la Ville de Bruxelles et les 18 autres communes de la Région bruxelloise. Outre les nombreux contrats de quartier, la Ville fait de gros efforts. Citons le plan 1.000 logements et le plan 850 logements. Outre les contrats de quartier, de nombreuses initiatives sont prises, notamment la création de logements dans le cadre du Projet X. Je rappelle que plus de 280 logements ont été créés dans ce cadre et une centaine sont en cours de réalisation. Une part importante concerne les Marolles. Nous ne cessons de rechercher des logements à rénover et des espaces à construire. Vous faites preuve d'amnésie. La Ville de Bruxelles fait le maximum en comparaison avec les autres communes de la Région.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, in de vorige gemeenteraad was beslist een debat te voeren over de motie betreffende de luchtkwaliteit in Brussel die wij hebben ingediend.

Die motie is echter niet opnieuw op de agenda geplaatst. Er is een voorstel van schepen Zian om de werkzaamheden nu toch uit te voeren. Wij betreuren ten zeerste dat wij nog drie weken moeten wachten vooraleer er concrete maatregelen zullen worden genomen. Ik begrijp niet waarom er zoveel tijd nodig is om de mensen rond de tafel te brengen. Zo verliezen wij veel tijd. Wij blijven echter open voor dialoog en hopen op een goed resultaat.

M. le Président.- Avec l'accord unanime des chefs de groupe, la discussion sur la proposition de motion est reportée à la prochaine séance.

Questions orales – Mondelinge vragen

Questions de Mme Moussaoui et Mme Persoons concernant les déclarations de Mme Ampe dans la presse relatives aux logements sociaux

Mme Moussaoui.- J'ai toujours voulu, dans ce Conseil communal, exercer une opposition constructive, mais « te veel is te veel », madame Ampe. Le 4 avril, vous avez annoncé par voie de presse et oralement que vous alliez défendre l'idée de freiner, voire d'interdire la construction de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

J'aimerais que les Conseillers communaux ici présents lèvent la main si, au moins une fois dans leur vie, ils n'ont pas été confrontés à l'histoire douloureuse d'une famille qui touche le RIS ou 1.000 €, et à laquelle on ne peut rien répondre. Vous comparez Bruxelles à sa situation dans les années 80. Or, depuis, la crise est passée par là et la société a évolué. Et vous venez nous dire qu'il faut interdire les logements sociaux ! Cette déclaration m'a vraiment étonnée. Dois-je comprendre que vous n'êtes pas une

personne humaine. Où est votre humanisme ?

Lors du débat sur BX1, je vous ai sentie prise au piège lorsqu'il vous a été demandé ce qu'on allait faire des 41.000 personnes en attente d'un logement social. Que comptez-vous en faire ?

Vous dites qu'il serait bon d'étendre la création de logements sociaux sur l'ensemble de la Région bruxelloise, et de ne pas se limiter au territoire de la Ville de Bruxelles. Que je sache, vous êtes encore membre du Collège de la Ville de Bruxelles. Cette question, vous pouvez la poser à la Région.

Que comptez-vous faire des autres institutions à connotation sociale et des AIS ? Comptez-vous freiner leur développement ?

J'ai l'impression qu'à des fins électorales, vous avez clairement voulu distinguer la droite et la gauche. Je remercie M. Ouriaghli, qui a très bien réagi par voie de presse. Je suis très émue et j'aimerais échanger votre fonction contre la mienne, quand je rencontre des gens et que je suis face à une situation douloureuse.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, het was mijn bedoeling hier een vraag over te stellen, maar ik ben van gedacht veranderd want uiteindelijk gaat het gewoon om electorale prietpraat met het doel gemakkelijk te scoren.

Ik ben ervan overtuigd, gelet op de wachtlijsten, dat iedereen het ermee eens is dat sociale woningen absoluut noodzakelijk zijn. Er staan 50.000 mensen op de wachtlijst. Dat moet beter gespreid worden over het gewest en er moet een grotere solidariteit zijn tussen de gemeenten.

Ik was eigenlijk benieuwd wat de PS daarvan vindt, maar het doet er niet toe. Het is kiescampagne. Er zullen nog meer van die simplistische doodoeners volgen. De toon is gezet en die zal waarschijnlijk laag zijn.

Mevrouw Ampe, schepen.- Mijnheer de voorzitter, de term "trop is teveel" heb ik gebruikt in verband met de sociale woningen in onze hoofdstad als lid van Open Vld

en MR, en niet als lid van dit College. Er is daar ook geen discussie over gevoerd. Ik ben een vrij mens en heb nog altijd het recht om mijn persoonlijke mening te geven over allerlei onderwerpen.

Mme Ampe, échevine.- Je vous répondrai sans traiter l'un ou l'autre d'inhumain, car il s'agirait là d'un jugement. La réaction de M. Ouriaghli à mes propos a été très honnête. Il a dit que la Ville de Bruxelles était une excellente élève, qu'elle avait toujours été prête à construire des logements sociaux, raison pour laquelle nous atteignons un seuil de 10 % pour ce type de logements. Il reste encore des terrains sur notre territoire, surtout à Haren et Neder-over-Heembeek, et si nous voulons construire des logements sociaux, c'est là que nous devons le faire. J'ai dit que dans ces quartiers, le taux de 10 % était largement dépassé et plus de logements sociaux ne sont pas souhaitables parce qu'il fallait également y investir dans les écoles, les crèches et les écoles de devoirs. Les briques ne suffisent pas. C'est ce que j'ai dit. Il y a des communes qui ont fait beaucoup moins d'efforts, en Région bruxelloise et en dehors. À Linkebeek, le taux de logements sociaux est nul.

À Woluwe-Saint-Pierre, dont le bourgmestre est cdH, un permis a été demandé pour le projet *Dames Blanches* par le ministre des logements sociaux cdH. La réponse du bourgmestre a été « non », dans une commune qui ne compte même pas 5 % de logements sociaux. Notre commune compte déjà 10 % de logements sociaux, sans compter ceux qui sont construits dans le cadre des contrats de quartier, ni ceux réalisés par le CPAS et la Régie. Et vous dites que mes propos sont scandaleux. Il y a deux poids deux mesures. Il serait intéressant de dresser la liste de tout ce que nous faisons à Bruxelles. Pour les logements de la Régie, le seuil d'attribution correspond à peu près à celui des logements sociaux en Flandre.

Mme Moussaoui.- Ce n'est pas la même chose. Vous dites n'importe quoi !

Mme Ampe, échevine.- La Ville de Bruxelles est une excellente élève. Je préfère être une idéaliste sans illusion qu'une illusionniste sans idéal.

Mme Moussaoui.- J'aimerais que l'on arrête de parler de Woluwe-Saint-Pierre et de

Linkebeek. Les configurations sont différentes. Les personnes à revenus moyens éprouvent, elles aussi, des difficultés à se loger en Région bruxelloise, particulièrement à Bruxelles. Une personne qui gagne entre 2.500 et 3.000 € mensuels avec deux ou trois enfants éprouve également des difficultés à se loger. Arrêtons de nous renvoyer la balle pour des raisons électoralistes. Effectivement, je pense que vous êtes humaine, mais que faites-vous des 41.000 demandes de logement social ? Je vous demande d'évoluer avec votre partenaire qui, lui, est d'accord avec moi.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, als we in discussie gaan moet dat gebaseerd zijn op feitelijke waarheden. Ik vind het vreemd dat mevrouw Ampe blijft zeggen dat de woningen van de Regie en van het OCMW sociale woningen zijn. Dat is immer pertinent onwaar en op die manier wordt er een bijzonder populistische sfeer gecreëerd.

Question de Mme Jellab concernant l'intervention de la police dans le cadre de la marche Reclaim The Night du 31 mars 2018

Mme Jellab.- Pour la deuxième année consécutive, les forces de police ont mis fin prématurément et de façon violente à la marche *Reclaim The Night* organisée par des femmes pour dénoncer les violences sexistes dans l'espace public.

Après avoir marché pacifiquement à peine 300 m depuis la place Sainte-Catherine, le cortège d'une centaine de personnes s'est retrouvé bloqué et encerclé. De grandes grilles bâchées ont été installées et les policiers ont procédé à l'arrestation de l'ensemble des participantes ainsi que de leurs soutiens arrivés entre-temps. Les personnes arrêtées ont été extraites une à une du dispositif et fouillées au regard des passants. De nombreux témoignages font état de violence (coups, placages contre les murs, colsons délibérément serrés trop fort, etc.) et également d'injures sexistes et transphobes (« Tu sais dire si c'est un homme ou une femme ça ? », « chienne », « sale pute »...).

Monsieur le Président, la Ville se mobilise depuis des années pour mettre fin au harcèlement de rue et aux violences sexistes. Ce qu'il s'est passé ce 31 mars est un bien mauvais message lancé par les autorités, qui met à mal tous les efforts que notre Ville a mis en œuvre. Comment peut-on encore être crédible sur le sujet si nos forces de l'ordre se comportent de cette façon ?

Des policiers en civil auraient annoncé, juste avant le départ du cortège, que la manifestation avait été interdite ? Est-ce le cas ?

Dans l'affirmative, pour quelles raisons ? Quels dangers pour l'ordre public auraient justifié l'interdiction de cette manifestation ?

Dans la négative, pourquoi y avoir mis fin ? Les organisateurs n'avaient apparemment pas demandé d'autorisation, estimant à juste titre que des femmes qui veulent revendiquer le droit d'être respectées en rue la nuit n'ont pas à demander de permission. La liberté d'expression est un droit fondamental. Les demandes d'autorisation ne doivent servir qu'à anticiper les éventuels désagréments causés par une manifestation qui n'aurait pas été connue des services de police, pas à censurer les manifestations qu'on estimerait politiquement non avenues. Le cortège étant pacifique, il n'y avait aucune raison d'intervenir.

Pourquoi avoir installé des grilles bâchées pour « parquer » les manifestantes ? Cela empêche tout témoin d'observer la manière dont les opérations se passent et d'éventuellement filmer et prendre des photos (sans gêner l'action de la police, bien entendu).

Pourquoi avoir dès lors fouillé les personnes arrêtées au vu et au su des passants en les humiliant ?

Avez-vous reçu des plaintes pour violences et insultes ? Une enquête est-elle en cours ? Peut-on en connaître les résultats ?

M. le Bourgmestre.- Cette manifestation a déjà eu lieu l'année passée. Ce qui

m'étonne chez vous, madame Jellab, c'est que vous trouviez normal que l'on manifeste sans demander d'autorisation. Nous avons appris par les réseaux sociaux que ladite manifestation aurait lieu. Les officiers de police ont essayé, à de multiples reprises, de prendre contact avec les organisateurs pour négocier le parcours avec eux, comme nous le faisons 900 fois par an. Ces personnes n'ont pas souhaité demander d'autorisation comme le prévoient la loi, le Règlement général de police, les décisions et les règlements communaux que vous votez ici.

Nous sommes intervenus pour demander que la manifestation soit disloquée. Les organisateurs n'ont pas souhaité le faire et nous avons interpellé les participants. Il est très simple de manifester à Bruxelles. Il suffit de s'adresser à la police ou au bourgmestre pour obtenir une autorisation, octroyée dans 99,99 % des cas, quel que soit le motif. En l'occurrence, les organisateurs n'ont pas souhaité suivre cette procédure. Or, quelle que soit la cause, on n'a pas le droit de manifester sans autorisation. Faute de cela, la situation dans la Ville deviendrait ingérable. La police de la Ville gère des manifestations compliquées avec des messages parfois diamétralement opposés, auxquelles participent 3 ou 50.000 personnes...

Aucune plainte n'a été déposée ; 72 PV ont été dressés au titre d'amendes administratives. J'ai décidé cet après-midi de les commuer en avertissements. Il n'y aura donc pas de poursuites. Les gens ne doivent pas privatiser l'espace public en refusant de demander une autorisation. C'est aussi simple que cela.

Mme Jellab.- Le dialogue est inexistant entre les organisations et la police, et nous pouvons nous demander pourquoi.

M. le Bourgmestre.- Pour dialoguer, il faut être deux.

Mme Jellab.- Nous pouvons peut-être y voir les séquelles de la manifestation de l'année passée. Les femmes ne portent plus plainte quand elles se font injurier et insulter, d'autant moins quand elles le sont par la police.

M. le Bourgmestre.- Dans le cadre de l'agression homophobe du week-end passé,

c'est la police qui a encouragé les gens à porter plainte.

Mme Jellab.- Il n'est pas incompatible avec le métier de policier de montrer du respect et de la bienveillance envers les personnes, ni d'éviter cette brutalité permanente, les intimidations et les injures. Des violences verbales, des insultes et des injures ont été entendues.

À l'école Marguerite Yourcenar, des gosses avaient traité des policiers de « poulets ». Ces derniers, offusqués, étaient entrés dans l'école.

En l'espèce, il s'agit d'actes plus crapuleux envers des femmes. Vous êtes le chef de la police et le message doit être diffusé que les interventions doivent se faire dans le respect et avec bienveillance.

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende de drugsproblematiek in de Alhambrawijk en de rol van een bepaald café in dit verband

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, het wijkcomité Alhambra trok de voorbije weken via de media opnieuw aan de alarmbel. De Alhambrawijk wordt al een tijdje geteisterd door de drugsproblematiek en dat gaat hand in hand met de overlast van de aanwezige straatprostitutie in de wijk. De drugsproblematiek aan metrostation IJzer en in de Lakensestraat raakt maar niet opgelost en loopt de spuigaten uit. Volgens de woordvoerder van Comité Alhambra “breidt het probleem zich uit over de hele as Ribaucourt-Yser- Kruidtuin”.

Het comité Alhambra hekelt ook de rol van een bepaald café dat een uitvalsbasis voor drugs zou zijn. Volgens de woordvoerder van Comité Alhambra vonden in het weekend van 7 en 8 april jongstleden twee politie-invallen plaats maar “blijkt het ontzettend moeilijk te zijn om het café te sluiten”.

In de media lazen we dat u het probleem erkent en dat u op korte termijn meer politie- en wijkagenten zult laten patrouilleren in de Alhambrawijk.

Volgens het Comité Alhambra blijkt het moeilijk te zijn om het café, dat als uitvalsbasis voor drugs dient, te sluiten. Nochtans kan de burgemeester zich beroepen op bestuurlijke handhavingsinstrumenten om dat café te sluiten, zoals artikel 9bis van de Drugswet dat het pand bij grove schendingen van de Drugswet voor 6 maanden

kan laten sluiten, of artikel 134quater van de Nieuwe Gemeentewet dat bepaalt dat indien de openbare orde rond een voor het publiek toegankelijke inrichting – bijvoorbeeld een café – wordt verstoord door gedragingen in die inrichting, de burgemeester kan besluiten deze te sluiten, voor de duur die hij bepaalt, tot maximum drie maanden.

Hoeveel keer heeft het stadsbestuur in deze legislatuur artikel 9bis van de Drugswet of artikel 134quater van de Nieuwe Gemeentewet al aangewend voor het sluiten van een pand en hoeveel keer was dit het geval voor de Alhambrawijk ?

Wat houdt u tegen om in de Alhambrawijk op te treden en bepaalde cafés gewoon te sluiten, al was het maar voor een bepaalde periode ?

De Burgemeester.- Mijnheer de voorzitter, in de Alhambrawijk worden sinds de herfstperiode op zeer regelmatige basis, in samenwerking met het parket, politieacties georganiseerd en uitgevoerd. We zijn er ons ten zeerste van bewust dat de wijk te kampen heeft met overlast, gelinkt aan prostitutie en drugs, wat bijzonder storend is voor de buurt.

In de maand april werden er drie acties uitgevoerd met als resultaat : 43 identiteitscontroles, 28 voertuigcontroles, 5 gerechtelijke processen-verbaal en 54 verkeersovertredingen. Naast de herhaalde controles en de versterkte aanwezigheid van de politie besteedt de stad ook bijzonder veel aandacht aan deze buurt.

Zo wordt er streng gecontroleerd op de uitbating van de terrassen. De terrassen die niet reglementair waren werden in 2017 beslag genomen en aanvragen voor 2018 worden geweigerd.

Met de intrede van een nieuw reglement betreffende de uitbating van terrassen, goedgekeurd door de gewestelijke voogdij, organiseren mijn collega Marion Lemesre en ikzelf binnenkort een nieuwe reeks controles. Een aantal zaken worden zo op de voet gevolgd en gesanctioneerd.

City 54 werd drie maanden gesloten in het laatste kwartaal van 2016. Café Déjà vu moest de deuren twee weken sluiten. Cafe Terminus et Le Taverne 54 hebben ook drie maanden uitbatingsverbod gekregen.

Naast het opleggen van sluitingen worden er geregeld GAS-boetes uitgeschreven. Bovendien heeft de politie onlangs nog verschillende controles uitgevoerd in onder meer Déjà Vu en Alina. Daar werden geen overtredingen vastgesteld.

Ik hoop dat de heer Van den Driessche inziet dat we onze strijd voor een aangename wijk blijven voeren. We zullen onze inspanningen blijven volhouden zolang de rust niet is teruggekeerd.

Over de problematiek van het metrostation IJzer is er een goede samenwerking tussen de federale en de lokale politie betreffende de verschillende acties. Het gaat om de lokale politie van de zone Brussel/Elsene, de zone West en de federale politie die bevoegd is voor het station. De mensen die in de drugshandel actief zijn komen van een andere plaats. We proberen een oplossing te vinden, bijvoorbeeld de nieuwe werken in het Beursstation hier in het centrum. De drugshandelaars die in de Alhambrawijk actief zijn komen aan in het station IJzer of Ribeaucourt.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik weet dat er acties gevoerd worden, maar die helpen blijkbaar niet echt. Dat is een moeilijk verhaal voor de mensen die er wonen, de nieuwe ontwikkelingen en de scholen in die wijk.

Er moeten toch nog andere middelen ter beschikking zijn die het mogelijk maken het probleem meer fundamenteel aan te pakken. Het is goed dat men zich concentreert op de terrassen, maar kan er niet meer opgetreden worden tegen de cafés zelf en kan men die niet maximaal proberen te sluiten?

Ik ben er mij van bewust dat de drugshandel en drugstrafiek zich gemakkelijk verplaatsen naar de andere politiezones. Voor het Gewest is de drugsproblematiek één van de prioriteiten, maar we stellen vast dat dit niet geldt voor alle politiezones. Dat is dramatisch want zo verschuift de hele handel naar een plaats waar er minder gecontroleerd wordt. Dat is een beperking die voortvloeit uit het bestaan van zes politiezones met onvoldoende coördinatie.

Welk perspectief kan de burgemeester de bewoners geven dat het over zes maanden beter zal zijn want daar draait het uiteindelijk toch om?

De Burgemeester.- Ik heb sinds het begin van mijn mandaat al meer dan 15 cafés gesloten met betrekking tot de problematiek van de drugshandel, niet alleen in de Alhambrawijk maar over het hele grondgebied van de stad. De meeste cafés bevonden zich in Laken in de omgeving van het Bockstaelplein en het Willemsplein. We moeten hier ook rekening houden met het probleem dat mensen tegen onze beslissingen in beroep gaan bij de Raad van State. We zijn echter vastbesloten een oplossing te vinden, met repressie met de politiedienst en met alle rechtsmiddelen die de stad voorhanden heeft. Ik zal vastberaden zijn.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik hoop voor de bewoners dat de situatie tussen dit en enkele maanden zal zijn verbeterd.

Vragen van de heer Dhondt en mevrouw Persoons naar aanleiding van het burgerprotest in verband met de verkeerssituatie op de Handelskaai/Oeverpoort (advies van de politie)

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, op zondag 15 april kwamen heel wat bewoners van de kaaiwijken op de Oeverpoort samen om te protesteren tegen het openen van de Oeverpoort voor het gemotoriseerde verkeer. Het College heeft het de auto's gemakkelijker gemaakt ten koste van de levenskwaliteit voor de buurtbewoners.

Heel wat bewoners zijn daartegen in actie getreden en hebben zich op 15 april georganiseerd om te protesteren. Er was veel volk aanwezig, allemaal mensen die een positieve keuze maken voor Brussel. Het zijn vaak mensen met kinderen die in de stad komen wonen en die daar niet veel voor vragen, alleen een goede levenskwaliteit en aandacht voor hun verwachtingen. Dat is onder andere ruimte voor hun kinderen om te spelen en te fietsen en dat allemaal op een veilige manier. De gewijzigde verkeerssituatie is volgens hen vooral veel onveiliger geworden.

Zij hebben ook een reeks vragen overgemaakt aan alle gemeenteraadsleden om inzicht te krijgen in de beslissing.

Graag had ik van het college antwoorden gekregen op volgende vragen betreffende

de gewijzigde verkeerssituatie:

Hoe luidde het advies van de politie met betrekking tot de verkeersveiligheid?

Werd er een impactstudie uitgevoerd met betrekking tot de verkeersveiligheid voor de zwakke weggebruiker en in het bijzonder de kinderen van de buurt?

Welke kosten zijn verbonden aan de studie vermits de wetgeving bepaalt dat heraangelegde pleinen met gewestelijke subsidiëring in het kader van wijkcontracten gedurende 15 jaar niet aangepast kunnen worden? Hoeveel zal de stad moeten terugbetalen?

Waarom werden de buurtbewoners niet geconsulteerd vooraleer de beslissing genomen werd, noch nadien erover geïnformeerd?

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, Op zondag 15 april kwamen de bewoners van de Kaaienwijk massaal samen tijdens een protestpicknick om de gevaarlijke verkeerssituatie op de Handelskaai aan te klagen. U weet waarover het gaat: de illegaal gecreëerde doorsteek voor auto's, ook doodskaai genoemd. De bewoners vragen terecht om uitleg. Waarom neemt u dergelijke beslissing zonder enige vorm van overleg en inspraak en maakt u een einde aan een door de buurtbewoners gedragen project. Ook en vooral, waar zijn de adviezen van uw eigen dienst mobiliteit, de politie, de MIBV, het Gewest?

Het lijkt de bewoners onwaarschijnlijk dat een dergelijke ingreep, die de verkeersonveiligheid verhoogt, positief geëvalueerd of aangeraden kan worden. De schepen blijft de ingreep goedpraten, en dat is haar volste recht, maar dat ze dan tenminste het lef heeft om te zeggen dat iedereen die iets van verkeersveiligheid afweet, de politie, de eigen administratie, dit heeft afgeraden. Ze moet daar eerlijk over zijn.

Ik ben als politieraadslid al een maand bezig met het opvragen van het advies van de politie inzake de "doodskaai". Dat advies is al weken geleden naar de gemeentesecretaris en de burgemeester gestuurd, maar om één of andere reden hapert er ergens iets en wordt het niet naar mij doorgestuurd. Volgens de gemeentesecretaris moet mevrouw Ampe het mij nu bezorgen: het zoveelste verdragingsmanoeuvre. Ze is

niet eens lid van het politiecollege en heeft hier dan ook niets over te zeggen. Ik begrijp dit dus niet.

Mag ik het College erop wijzen dat wij als politieraadslid volgens artikel 74 van de Nieuwe Gemeentewet inzagerecht hebben in alle documenten en dat het politiecollege wettelijk verplicht is mij als politieraadslid dit document te bezorgen? Mevrouw Ampe, hetzelfde inzagerecht geldt voor het advies van de administratie Mobiliteit. Ik heb de beslissing van het College inzake de doodskaai opgevraagd. Daar zat geen advies van uw eigen administratie Mobiliteit bij. Kunt u mij zeggen hoe dit komt, of u ooit een advies heeft opgevraagd aan uw eigen administratie, of dit advies gewoon niet bestaat of wel bestaat, maar genegeerd werd?

Mevrouw Ampe, schepen.- Mijnheer de voorzitter, ik wil eerst en vooral onderstrepen dat deze vraag op 12 maart al is gesteld en dat ik het advies van de politie toen letterlijk heb voorgelezen.

Ik wil het wel nog eens voorlezen want inmiddels is er al een en ander aan veranderd omdat er op het plein nog aanpassingen gebeurd zijn.

Los daarvan weten de interpellanten ook wel dat de Oeverpoort zelf is heraangelegd, samen met de middenberm op de Handelskaai en dat die is afgewerkt in 2012-2013. Vóór die heraanleg was er daar een rond punt dat bijzonder lelijk en onaangenaam was. Het was echter niet opgenomen in de lijst met zwarte punten, wat betekent dat er destijds niet kon worden gesproken van een levensgevaarlijke situatie. Een levensgevaarlijke situatie is een situatie die zich voordoet op zwarte punten. Tussen 2010 en 2013 heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een overzicht gemaakt van alle punten van het grondgebied en de Oeverpoort, op dat ogenblik nog een rond punt, was daar niet bij. De mensen doen geloven dat dit een doodskaai is en dat het een levensgevaarlijk punt is, is volledig in strijd met wat gecommuniceerd is door de administratie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de definitie van een zwart punt.

Dat plein is volledig heraangelegd, er zijn aanpassingen gedaan. Het was destijds bij de inhuldiging alles behalve een groot succes. Veel mensen waren zelfs boos over de

herinrichting.

Er is hier enerzijds de Oeverpoort en anderzijds de wandel- en fietspromenade. Ik herhaal nog eens dat de Oeverpoort een kruispunt is waar er een autodoorsteek is tussen het park en de Oeverpoort zelf en waar er nu terug, zoals vroeger, een doorsteek is tussen de wandelpromenade en het kruispunt en waar bovendien ook nog tramsporen liggen.

Die promenade is nu drie meter korter geworden en er werden paaltjes geplaatst om het einde daarvan te markeren. Er is enkel lokaal verkeer want voor het sluipverkeer heeft deze plaats geen enkele zin. De vraag is er al gekomen – ik heb dat ook al verschillende keren gezegd – sinds de inhuldiging van het plein door de handelaars van de Lakensestraat en de buurt van de Sint-Katelijne Markt.

Het is waar dat ook de KVS dat in 2013 gevraagd heeft, maar ze zijn op die vraag teruggekomen.

Er is beweerd dat dit illegaal is. Ik heb daar ook al op geantwoord dat er een advies is van onze juridische dienst die zegt dat de situatie volstrekt in overeenstemming is met de ordonnanties die hiervoor gelden.

We verschillen inderdaad van mening over dit kruispunt. De meeste mensen kennen natuurlijk het park en de wandelpromenade tussen de bomen om te fietsen, te zitten, te picknicken, te wandelen en ze gebruiken de Oeverpoort om van de ene plaats naar de andere te gaan. Een lokale wijziging van een straat van de gemeente gebeurt eenvoudigweg door een beslissing van het College, die u heeft opgevraagd en gekregen. Zo kan het College beslissen een straat om te vormen tot voetgangerszone, een rijrichting te wijzigen en is er een uitzondering voor het aanvragen van een bouwvergunning als er markeringen of paaltjes worden aangebracht. Een advies van de minister is daar niet voor nodig. Er zijn in de stad Brussel alleen al 1200 straten. Dat zou voor de bevoegde minister een onoverzichtelijke rompslomp met zich meebrengen.

De brandweer en de MIVB hebben geen opmerkingen geformuleerd met betrekking tot de wijziging. De politie heeft erop gewezen dat de verlichting van de Oeverpoort ontoereikend is, dat het nuttig is de paaltjes uit te rusten met reflectoren, ondersteund

door een correcte markering. Voorts was er de vraag om markeringen aan te brengen bij beide oversteken voor de voetgangers en voor de fietsers. Omdat die reflectoren al aangebracht zijn op de paaltjes en omdat het plan voor de markeringen klaar is, heeft de politie gezegd dat de opmerkingen die de vorige keer geformuleerd werden nu achterhaald zijn.

De meningen over het plein zijn niet onverdeeld. U hebt er zelf een wedstrijd uitgeschreven voor benamingen. Toch blijft u elke keer dezelfde vraag stellen. We verschillen over dit plein nu eenmaal van mening. Er is een reglement dat bepaalt dat om de drie maanden een vraag kan worden herhaald. Ik heb u nu nogmaals geantwoord, maar ik vraag mij af waar dit moet eindigen. Ik zal u ook het advies van de juridische dienst bezorgen.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, mevrouw de schepen beweert dat ze altijd antwoordt op onze vragen, maar er zijn vragen die we telkens opnieuw moeten stellen omdat we er nog nooit een antwoord op gekregen hebben.

Wij vragen namelijk of er een impactstudie geweest is met betrekking tot de verkeersveiligheid. De schepen schermt met het argument dat het geen zwart punt is, maar wanneer wordt een verkeerssituatie gekwalificeerd als zwart punt? Dat is namelijk als er daar al zware ongelukken gebeurd zijn. Het begrip “zwart punt” is ook relatief. Bepaalde punten zijn misschien gevaarlijker, maar hier is de vraag van de bewoners heel specifiek, namelijk of er nagedacht is over de verkeersveiligheid. De heraanleg is gebeurd met subsidies van het Gewest. Ook op onze vraag welke financiële impact die wijziging zal hebben voor de stad, kregen we geen antwoord. Mevrouw Ampe, u kunt schermen met het argument dat u altijd zeer communicatief bent, maar u hebt niet geantwoord op de vraag waarom u de buurtbewoners niet geconsulteerd hebt. De beslissing is waarschijnlijk gebaseerd op enkele e-mails van handelaars, de KVS in 2013 maar die inmiddels van gedacht veranderd is. Het spijt mij, maar dit is geen beleid dat echt rekening houdt met de wensen en noden van de Brusselaars.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, mevrouw de schepen lacht niet alleen met ons, maar ook met de bewoners van de betrokken wijk en met de handelaars van die wijk die hier niet om gevraagd hebben, maar zonder inspraak te verlenen komt men zoiets uiteraard niet te weten.

Het heeft weinig zin dat we u vragen stellen, want u antwoordt toch niet.

Question de M. Maingain relative à la réouverture et à l'exploitation du Cirque

Royal

Question de M. François relative à une aide aux commerçants du quartier

Notre-dame-aux-Neiges faisant suite à la fermeture du Cirque Royal

M. Maingain.- Le 21 janvier dernier, j'interrogeais une nouvelle fois le Collège sur l'avenir, la réouverture et l'exploitation du Cirque Royal fermé depuis août 2017.

À cette occasion, l'échevin de la Régie foncière avait annoncé, une nouvelle fois, la réouverture prochaine de la salle, mais n'avait, à l'époque, pas présenté les modalités d'exploitation du lieu après sa réouverture.

Nous avons appris par voie de presse l'engagement à la Régie foncière de l'ancien directeur du BSF pour exploiter celle-ci.

Malheureusement, la salle reste fermée et aucune date de réouverture n'est encore fixée. Le quartier continue d'en souffrir. L'offre culturelle bruxelloise a été affaiblie par cette fermeture. Le Palais 12 n'affiche toujours pas complet. Nous ne sommes nulle part dans ce dossier, si ce n'est que l'on nous dit que les travaux progressent. Les commerçants étaient censés être informés de leur état d'avancement, mais tel n'est pas le cas. Nous attendons toujours que les promesses de la majorité soient tenues quant à la réouverture de cette salle.

La Ville dispose-t-elle enfin d'une date de réouverture du Cirque Royal ?

Quel est l'état d'avancement des travaux ?

Quelles seront les modalités d'exploitation de la salle une fois rouverte ?

Quelle a été la procédure et quelles sont les conditions d'engagement de l'ancien patron du BSF au sein de la Régie ?

Le BSF ayant été repris récemment par Brussels Expo, y aura-t-il un lien à court ou à long terme avec ce dernier pour la gestion et l'exploitation du Cirque Royal ?

M. François. - Vous l'aurez constaté, le groupe DÉFI est attentif à l'évolution de cette saga. Car au-delà de l'affaiblissement de l'offre culturelle pour les Bruxellois, les premières victimes de cette énième mauvaise gestion d'un dossier emblématique, ce sont les commerçants du quartier. Avec la fin brutale de la programmation et l'annulation de la saison 2017-2018, ce sont eux qui paient l'addition. Ils n'avaient rien demandé. Ils auraient voulu être associés aux décisions ; ils n'ont pas cherché à subir de manière aussi brutale vos décisions. Sans revenir sur les responsabilités quant à l'état dans lequel se trouvait la salle, c'est bien vous qui avez décidé de passer en force.

Les commerçants nous ont fait part de votre promesse, à savoir une compensation via une réduction des loyers proposée par M. Ouriaghli. En effet, 80 % des commerçants sont en fait locataires de la Régie foncière. Un geste qui ne compensera pas le manque à gagner, mais qui serait au moins un signal positif.

Une réduction des loyers des nombreux commerces détenus par la Régie foncière dans le quartier est-elle envisageable sur la période directement touchée par la fermeture de la salle ?

Si cette solution n'est pas ou plus envisagée, quelles sont les autres compensations ou soutiens financiers possibles ?

Le Collège entend-il mettre en place d'autres mesures pour investir dans la vie du quartier et ainsi faire revivre les commerces et y imprimer une nouvelle dynamique pour qu'à moyen et long termes, les commerçants ne soient plus uniquement dépendants de la seule saison du Cirque Royal.

Il en va aussi de votre responsabilité politique.

M. Maingain.- Un festival a été annoncé pour les 2 et 3 juin, dont l'objectif est de permettre aux commerçants d'améliorer leur chiffre d'affaires. Une décision a été prise par le Collège. Nous sommes à moins de deux mois de l'événement et, selon mes informations, les commerçants ne connaissent toujours pas les modalités d'exploitation de la salle pour cette occasion. La réunion de vendredi consacrée à ce sujet a été annulée. Comment s'organisera cet événement ?

M. Ouriaghli, échevin.- Monsieur François, cela fait plus de 20 ans que je suis en politique et je ne promets jamais. Je n'ai rien promis. Par contre, je tiens parole. Comme vous le savez déjà, la Ville de Bruxelles, à travers sa Régie foncière, a décidé de reprendre en main la gestion du Cirque Royal. Une première étape commencée cet été fut sa mise en conformité pour répondre aux exigences de sécurité, du permis de sécurité et de l'avis du Siamu. Nous avons donc pris nos responsabilités en matière de sécurité publique et avons entamé un vaste chantier de rénovation. Ce dernier nous a permis de mettre en conformité l'ensemble du système électrique, de satisfaire aux normes de prévention incendie, mais également de rénover l'ensemble de la salle, des loges, du bar, des sanitaires et de la façade. Les travaux seront finalisés dans le courant de ce premier semestre. Le Cirque Royal rouvrira ses portes à la rentrée 2018, donc en septembre. Tous les travaux engagés dans la salle sont terminés. Nous profitons du chantier pour rénover la façade.

La salle du Cirque Royal sera donc exploitée par la Régie foncière. À cette fin, la Ville de Bruxelles a lancé deux appels à candidatures pour constituer l'équipe en charge de sa gestion. À la suite de la sélection qualitative, sept candidats ont été interviewés par un comité d'avis composé de membres de l'administration et de deux jurés extérieurs. Les conditions d'engagement sont conformes au statut de contrat à durée indéterminée tel que prévu dans le règlement du personnel de la Ville.

S'agissant du lien que vous établissez entre Brussels Expo et le Cirque Royal, il n'est pas d'actualité.

Effectivement, un collectif de commerçants que j'ai rencontré plusieurs fois a émis le souhait d'organiser un festival sur deux jours. J'ai répondu positivement à leur demande. Le point a été soumis au Collège il y a deux semaines. C'est le collectif qui produit et organise ce festival. Nous nous rencontrerons ce mercredi pour en fixer les modalités.

Monsieur François, pendant les travaux, les autorités de la Ville n'ont pas abandonné un quartier en difficulté. Nous sommes toujours restés à l'écoute des commerçants du quartier Notre-Dame-aux-Neiges sur lesquels la fermeture du Cirque Royal a eu un impact non négligeable. Tant le Bourgmestre que moi-même avons reçu à plusieurs reprises les commerçants du quartier afin de dégager ensemble des solutions permettant de redynamiser le quartier et de compenser la perte commerciale due à la fermeture du Cirque Royal. La première décision prise par le Collège est évidemment liée aux propriétés de la Régie foncière de la Ville, nombreuses dans ce quartier. En date du 29 mars dernier, le Collège a donc décidé d'accorder aux locataires qui le souhaiteraient, et sous présentation de leur bilan financier des trois dernières années justifiant d'une perte directement liée à la fermeture du Cirque Royal, une diminution de loyer de 25 % du 1er septembre 2017 au 31 mai 2018. À la demande des commerçants, le Collège a également décidé, à cette même date, de mettre le Cirque Royal à la disposition de l'association des commerçants en vue d'y organiser un événement ouvert sur le quartier et qui marquera l'ouverture des lieux.

L'ouverture officielle aura lieu en septembre. Plus de 70 dates de concerts sont programmées pour la prochaine saison. D'autres demandes introduites par les commerçants sont à l'étude par les différents services de la Ville, notamment la possibilité d'occuper les places publiques pour des événements ponctuels dans le courant du mois de juin.

Mme Lemesre, échevine.- Comme cela a été dit, l'essentiel des commerçants sont des locataires de la Régie foncière. Il était donc normal que ce soit l'échevin de la Régie foncière qui octroie cette réduction de loyer sur la base des bilans. Lorsque nous avons élaboré le schéma de développement commercial du quartier, l'un des reproches exprimés était que l'offre horeca était insuffisante le soir, car il s'agit de snacks du midi. L'analyse des bilans sera donc intéressante.

M. Ouriagli, échevin.- J'ai rencontré les commerçants au mois de décembre. À l'époque, je leur ai dit de remettre directement leur bilan. Quatre l'ont fait. Nous avons prolongé le délai jusqu'à la fin avril. Je vous demande d'insister auprès d'eux pour qu'ils fassent le nécessaire afin que nous puissions intervenir et répondre à leur demande.

Ce quartier est promis à un bel avenir, grâce aux politiques que nous y menons depuis plusieurs années.

M. François.- J'entends votre proposition de réduire de 25 % le loyer des commerçants locataires de la Régie foncière sur cette période sensible. Ils attendent d'être informés des modalités concrètes de cette mesure (convention...), car ils ont besoin d'être rassurés.

S'agissant de la date du festival organisé par certains commerçants du quartier, il me revient que c'est vous-même qui avez proposé les dates des 2 et 3 juin. Or, lorsque nous posons la question de savoir si le Cirque Royal sera déjà en état d'accueillir un événement à ce moment-là, la réponse n'est pas toujours très positive. Les commerçants ont besoin de garanties avant de contacter les artistes et les opérateurs. Pouvez-vous nous confirmer que le Cirque Royal sera disponible et prêt en matière de sécurité, notamment, pour accueillir un tel festival ?

Mon objectif est de rassurer les commerçants qui nous posent cette question concrète. Ils attendent de vous des engagements clairs.

M. Maingain.- Pour organiser un tel événement, il faut conclure une convention d'occupation précaire, souscrire des assurances, etc. Ce sont ces modalités que les commerçants souhaitent connaître. J'espère que lors de la réunion de mercredi, ils seront pleinement informés de toutes les modalités pratiques liées à cet événement. Les délais sont extrêmement courts.

S'agissant de la reprise du Cirque Royal, je souhaiterais que vous nous présentiez le coût et le modèle d'exploitation, le business plan, la manière dont le lieu sera géré par la Régie, etc. Je rappelle que c'est à cause de la décision de la Ville que le Cirque Royal a été fermé.

Certains commerçants ne sont pas locataires de la Régie. L'échevine du commerce aurait pu se rendre sur place. Dans d'autres communes, des subsides extraordinaires ont été octroyés en pareil cas. S'agissant de la proposition de M. Ouriaghli de réduire le loyer perçu par la Régie, une solution plus simple eût été de proposer une indemnisation aux établissements ouverts le soir. Les commerçants attendent des actes concrets de la part de votre majorité, mais les seuls actes concrets ont été jusqu'ici la reprise du Cirque Royal, sa mauvaise gestion... et sa fermeture.

Question de Mme Nagy concernant les accusations parues dans la presse à propos de vélos volés qui se retrouveraient en vente sur le site de Mabru

Mme Nagy.- La presse a fait état d'accusations graves concernant le fait que des vélos volés se retrouveraient sur la brocante hebdomadaire qui est organisée sur le site de Mabru.

Le vol de vélos constitue une véritable plaie pour de nombreux cyclistes et il me semble important que tout soit fait pour infirmer ou, le cas échéant, confirmer ces informations inquiétantes et, donc, mettre fin à celles-ci.

Avez-vous connaissance de cette information ? Avez-vous demandé à la police

d'ouvrir une enquête ?

Avez-vous informé votre collègue chargée de la mobilité ? Quel est le suivi prévu ?

Des contrôles ont-ils été effectués sur place pour vérifier la provenance des vélos vendus ? Par Mabru ? Par la Ville ?

M. le Bourgmestre.- Le site de la brocante se situe sur un terrain privé qui est accessible librement, hormis le parking qui est, lui, payant. Chaque dimanche, vu la très forte fréquentation du lieu - de 2.000 à 5.000 selon la météo -, une ou deux équipes d'agents sont engagées pour la surveillance extérieure du site. Ces agents se concentrent essentiellement sur les infractions commises en matière de roulage et sur le respect du Règlement général de police.

Les vendeurs sont, quant à eux, environ 600 et s'acquittent d'un droit de vente. Aux abords du site, des vendeurs illégaux s'installent effectivement et vendent de petits articles comme des chaussures, du parfum, etc. Ces vendeurs sont contrôlés par la police qui dresse des PV du chef de vente illégale (ou séjour illégal).

En 2017, deux actions spécifiques concernant la vente sauvage ont été organisées et ont révélé plus particulièrement un problème de contrefaçon qui a été communiqué à l'organisateur.

Concernant le recel, il est très difficile d'avoir des chiffres en la matière sachant que ce marché, par nature, propose des biens très hétéroclites de seconde main. Comme pour toute brocante, la provenance n'est pas évidente à identifier. Sur le site même, la police n'intervient que sur appel. La surveillance interne est assurée par 19 stewards.

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu d'indication de la part de l'organisateur. Nous espérons qu'il pourra réagir. Nous ne pouvons que recommander de marquer les vélos. C'est à l'organisateur de gérer la situation, s'agissant d'un site privé.

Mme Lemesre, échevine.- Au titre d'échevine de tutelle de Mabru, je regrette

l'amalgame qui est fait. Cette brocante n'est pas organisée par la Ville, ni par Mabru. Mabru n'a rien à y voir et n'est pas demandeur d'une telle organisation. Il faudra désormais contacter l'organisateur et lui intimer l'ordre d'organiser correctement cette brocante, faute de quoi nous devrions revoir l'autorisation qui lui a été accordée.

Mme Nagy.- Madame Lemesre, il n'y a aucune ambiguïté. Je pose la question de savoir si des contrôles ont été effectués par Mabru ou par la Ville, mais j'ai précisé d'emblée que cette brocante n'était pas organisée par Mabru.

Des contrôles ont-ils été effectués quant au type de marchandises vendues, en particulier les vélos ? Il semble que cela n'ait pas encore été le cas. Les accusations ont été portées par un marchand de vélos. J'insiste auprès du Bourgmestre et de Mme Lemesre pour que soient contrôlés la provenance des vélos marqués.

M. le Bourgmestre.- Je veux bien effectuer des contrôles, si vous me promettez de ne pas m'interpeller ensuite sur les raisons de ces mêmes contrôles.

Question de M. Weytsman portant sur les problèmes de fréquentation de certaines aires de jeux et la nécessité de rappeler les règles d'utilisation en la matière

M. Weytsman.- Il me revient régulièrement des remarques ou critiques sur, d'une part, la mauvaise fréquentation des aires de jeux et, dans une moindre mesure, sur leur état de fonctionnement. La Ville de Bruxelles en compte près de 50. Ma question est l'occasion de faire un petit état des lieux de leur gestion.

Concernant la mauvaise fréquentation, il semble que les parents se plaignent principalement de deux problèmes de fréquentation : la présence de chiens et la présence d'adolescents utilisant ces plaines comme des terrains de football, de fitness ou des zones fumeurs... empêchant les plus petits d'y jouer librement.

Faisant suite aux plaintes des riverains, que pouvez-vous mettre en place ?

Outre un renforcement de l'action de Bravvo et de la police en la matière, pouvez-

vous rappeler davantage les règles d'utilisation de ces aires de jeux par des panneaux clairs ? En l'occurrence, il serait utile de s'inspirer des bonnes pratiques de l'IBGE (Bruxelles Environnement), dont les panneaux indiquent plus clairement ce qui peut ou ne peut pas être fait.

Disposez-vous d'un monitoring de l'état général des plaines de jeux ?

En préparant ma question, j'ai été interpellé par les différences de répartition des aires de jeux sur le territoire bruxellois. En effet, nombreuses sont celles situées à 1000 Bruxelles, alors que Laeken semble en disposer bien moins proportionnellement. Comment expliquez-vous cela ? Est-ce que la Région compenserait cette situation sur Laeken?

M. Zian, échevin.- L'égalité de tous les jeunes Bruxellois, quels que soient leur âge ou leur genre, dans l'accès aux infrastructures ludiques me tient particulièrement à cœur. Les aires de jeux sont autant d'espaces essentiels à la qualité de vie, au développement psychomoteur et physique, mais aussi à la sociabilisation des enfants et des adolescents. Je rejoins en cela la stratégie *maillage jeu* élaborée par Bruxelles Environnement, qui vise à offrir à tous les Bruxellois « des espaces ludiques en quantité suffisante répartis sur l'ensemble du territoire, et de qualité élevée ». Elle s'appuie sur une étude de grande qualité qui a dressé en 2011 un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre ludique en Région bruxelloise. Ainsi, 299 plaines de jeux et 142 infrastructures de type terrain multisport ou skatepark existent en Région bruxelloise, mais elles sont inégalement réparties dans le tissu urbain et très hétérogènes, notamment en termes de taille, de qualité et de classe d'âge.

Pour sa part, la Ville gère 45 aires de jeux, 18 terrains multisport en extérieur, 1 zone de skate, 2 parcours santé, 11 sites comprenant plusieurs terrains de pétanque, 10 physioparcs et un street workout. L'étude régionale identifie également des zones d'intervention prioritaire où les investissements doivent être concentrés. Laeken en fait effectivement partie et cette zone fait l'objet, depuis quelques années, d'une

attention particulière de Bruxelles Environnement. Citons le parc de la ligne 28 et le futur parc Beco.

De nouveaux espaces de jeux ont vu le jour grâce au contrat de quartier Maison Rouge (plaine de jeux et terrain de sport Horizon) ; d'autres sont créés grâce au contrat de quartier Bockstael, notamment au sein des quatre pocket parks. Cette priorité se reflète également dans les investissements directs de la Ville depuis le début de la législature : nouveau terrain multisport au square Prince Léopold, nouveaux engins à la Cité modèle en partenariat avec le Foyer laekenois, par exemple.

Mais au-delà de ces nouvelles créations, mes services veillent à entretenir rigoureusement et à améliorer, notamment en diversifiant l'offre, partout où cela est possible les plaines de jeux existantes. Les aires de jeux en espace public sont contrôlées une fois par semaine et répondent parfaitement aux normes européennes en vigueur sur les engins de jeu et les revêtements amortissants. Chaque intervention, chaque constat est soigneusement consigné afin de planifier les gros entretiens et remises en état périodiques. En 2018, les principaux travaux prévus sont les suivants :

- remplacement du caoutchouc coulé d'une série d'aires de jeux ;
- remplacement des gazons synthétiques des terrains de sport (Versailles et square Marguerite) ;
- nettoyage annuel du sable de tous les bacs à sable de la Ville ;
- remplacement du terrain de sport place de la Querelle ;
- réaménagement des abords de l'aire de jeux du parc Meudon ;
- création de nouveaux espaces dédiés au street workout pour les adolescents.

J'ai relayé à mes services vos questions plus précises concernant la fréquentation et l'entretien des espaces Wanneke, square Ambiorix et Maelbeek afin que les vérifications et interventions nécessaires soient effectuées. Les grilles de l'aire de jeux du square Ambiorix ont été réparées.

S'agissant de la communication des règles d'utilisation des plaines de jeux, la collaboration avec la police et les gardiens de la paix est efficace. Ces derniers intègrent dans leurs patrouilles les espaces où la cohabitation entre les différents usagers est problématique afin de rappeler le respect des règles. Les maisons de jeunes jouent également un rôle essentiel et je les en remercie.

S'agissant de la signalétique, outre l'obligation légale d'indiquer les coordonnées du gestionnaire, chaque plaine de jeux est déjà munie d'un panneau rappelant l'interdiction d'y introduire des chiens. Une signalétique pérenne munie de pictogrammes est à l'étude.

Voilà un rapide état des lieux qui, s'il est loin d'être exhaustif, vous aura donné, je l'espère, une idée claire de la politique de la Ville en la matière.

M. Weytsman. - Sur les quatre plaines de jeux que j'ai citées, trois connaissent des problèmes et Bravo y intervient régulièrement. Dans les plaines de jeux de l'IBGE, il est indiqué que le lieu est autorisé aux enfants de 3 à 7 ans. Ce n'est pas le cas pour les aires de jeux de la Ville de Bruxelles. Il en va de même pour l'interdiction des chiens.

M. Zian, échevin. - Une nouvelle signalétique est à l'étude. Je partage votre avis selon lequel les messages doivent être harmonisés dans l'ensemble des aires de jeux et parcs.

Question de Mme Jellab concernant l'aide financière accordée par la Ville aux commerçants à la suite des débordements de novembre 2017 et sur l'action du Collège pour répondre aux inquiétudes des commerçants du quartier Stalingrad

Mme Jellab. - Tout le monde se souvient des images violentes de pillage lors des échauffourées en novembre dernier dans le quartier Lemonnier. De nombreux commerces avaient subi des dégâts importants. Le Collège avait promis dès le

lendemain une intervention financière rapide pour la mise en sécurité et le remboursement de la franchise. Il semblerait qu'à ce jour, plusieurs commerçants attendent toujours l'intervention promise.

Madame l'échevine, pouvez-vous nous dire :

- combien de commerçants ont sollicité une aide financière ?
- à combien s'élève la totalité de l'intervention de la Ville ?
- combien de commerçants ont déjà bénéficié de cette aide ?
- ce qui justifie le retard pour les autres ?
- si vous avez refusé des dossiers et pour quelles raisons ?

Le quartier de Stalingrad regroupe pas loin de 300 commerces qui ont apporté depuis des décennies une identité spécifique à cette partie de la Ville et y assurent une dynamique importante. Aujourd'hui, les commerçants sont particulièrement inquiets pour leur avenir. Le chantier imminent du métro Nord risque de durer entre 7 et 8 ans et fera fuir définitivement le chaland. Après les conséquences de mobilité autour du piétonnier, les événements de novembre, la malpropreté, le trafics de stupéfiants, les incivilités..., de nombreux commerçants montrent leur exaspération, car ils se sentent oubliés.

Madame l'échevine, quels sont vos rapports avec les commerçants ? Quels apaisements pouvez-vous leur apporter afin que ce quartier puisse continuer à vivre ? Vous avez également promis des indemnisations pendant le chantier de métro. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme Lemesre, échevine.- Douze commerçants ont sollicité une aide financière. La totalité de l'intervention s'élève à 8.129 € payés par l'asbl Entreprendre.brucity avec l'aide du subside de l'État fédéral ; 5 commerçants ont déjà bénéficié de cette aide ; 5 dossiers ont été refusés, car il s'agissait de commerces qui n'étaient pas en ordre d'assurance ; pour les 2 commerces restants, les dossiers sont en attente soit de la

déclaration de créance, soit du dossier d'assurance.

La date du chantier Constitution n'est pas encore fixée. Le début de l'année 2019 est évoqué. Ces travaux généreront des nuisances considérables. Pour l'instant, nous nous concentrons sur l'organisation de la Foire du Midi. L'indemnisation des commerçants est une compétence régionale. L'ordonnance « chantiers » vient d'être votée et j'espère qu'elle pourra être mise en œuvre de façon claire par la Région pour indemniser tous les commerçants touchés par les nuisances.

Les indemnisations civiles sont accordées sur le budget des finances. Plusieurs interventions ont eu lieu pour un total de 38.444 €, dont la prise en charge d'une partie du stock détruit dans le magasin de meubles qui n'était pas couverte par l'assurance, les dégâts aux voitures, vitres brisées, autoradios volés, franchises d'assurance, camionnettes détruites, petits matériels volés.

M. le Bourgmestre.- Deux personnes avaient vu leur voiture endommagée. L'une avec sinistre total, pour laquelle nous avons pris la totalité des frais en charge ; pour l'autre, nous avons payé les réparations.

Mme Jellab.- Vous nous dites que les travaux du métro relèvent de l'ordonnance régionale et qu'ils doivent être gérés par la Région. La Ville compte-t-elle intervenir malgré tout pour soulager les commerçants ? Je perçois parmi eux une grande inquiétude. Si le chantier doit durer sept ou huit ans, certains envisagent de quitter le quartier. Y a-t-il un dialogue entre la Ville et ces commerçants ?

M. le Bourgmestre.- Nous n'allons pas créer de fonds d'indemnisation communal. Si nous le faisons, Ecolo nous reprocherait de nous substituer à la Région. Une ordonnance a été votée au parlement régional. Nous rencontrons les commerçants avec la Région. Ce chantier est prévu en 2020. Il importe que toutes les modalités d'appui soient fixées. Il est trop tôt pour ouvrir un débat sur ce chantier.

Question de M. Ergen concernant un problème de circulation et la présence d'une équipe de gardiens de la paix et de la police aux abords des écoles Maria

Assumpta (maternelle)

M. Ergen.- Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai été interpellé par des parents dont les enfants fréquentent les écoles Maria Assumpta, sections maternelle et primaire, francophones et néerlandophones, situées à la rue de Beyseghem et la rue Donderberg, concernant les problèmes de circulation aux abords de ces écoles.

À la date du 25 mars 2018, avec mon collègue David Weytsman, nous avons rencontré la direction de l'école qui nous avait expliqué l'ensemble des problèmes qu'elle vit depuis plusieurs années et qui deviennent toujours plus dangereux pour les enfants.

En effet, dans un courrier adressé aux parents, la direction parle d'un « fait grave qui s'est déroulé le jeudi 22 mars aux alentours de 8h40 devant l'école : un des élèves de première maternelle a manqué de se faire renverser sur le passage pour piétons. La maman de cet enfant a réagi comme nous le ferions toutes et tous, en interpellant vivement le conducteur du véhicule. Mais au lieu de se confondre en excuses, cette personne n'a rien trouvé de mieux que d'être agressif envers cette maman ».

Malheureusement, de tels comportements se multiplient aux abords des écoles.

Les problèmes dont ils nous ont parlé sont les suivants :

- les parents qui se garent en double file et même s'arrêtent sur le passage pour piétons en attendant de déposer leur(s) enfant(s) ;
- les voitures qui se garent devant les garages des voisins et qui les empêchent de sortir ou rentrer leur véhicule. Une pétition devrait être remise à ce sujet.

Début mars, un nouveau chantier a débuté sur la rue de Beyseghem à quelques mètres de l'école. Un passage pour piétons a bien été créé sur la chaussée, mais il est trop

étroit pour y passer avec une poussette.

Dès lors, il est demandé par les parents, la direction et les habitants du quartier, de trouver une solution pour résoudre le problème de mobilité aux abords de l'école qui est toujours très compliquée et très dangereuse, avant qu'une catastrophe ne se produise.

En tant qu'habitant du quartier, je pense qu'il est vraiment urgent de prévoir du personnel communal, comme des gardiens de la paix par le biais de Bravvo, et d'avoir une présence policière à certaines périodes pour réguler la circulation et pour mieux responsabiliser certains parents.

Je pense également qu'il faut revoir la mobilité dans ce quartier, plus particulièrement en mettant à sens unique certaines rues.

Étant donné que la mobilité aux abords de l'école a toujours été compliquée et afin d'assurer la sécurité des enfants, ne serait-il pas possible de :

- demander à l'asbl Bravvo de placer des gardiens de la paix devant l'école Maria Assumpta pour régler la circulation au passage pour piétons, comme cela se fait devant d'autres écoles ?
- prévoir une présence policière quelques jours par semaine ou par mois ?
- mettre la rue Donderberg et une partie de la rue de Beyseghem à sens unique ?

M. le Bourgmestre.- Sur les axes longeant les écoles situées rues de Versailles et Donderberg, la circulation est très compliquée du fait que dans un laps de temps donné, on assiste à une arrivée massive d'écoliers. Du côté de Maria Assumpta, du fait de la présence d'un rond-point et d'un d'un kiss & ride, la circulation est quasiment à l'arrêt le matin, car ce dernier est plus souvent utilisé comme place de parking que comme point d'arrêt. Du côté des Pagodes/Versailles se pose le problème des bus 53 et 47 qui empruntent cette avenue. De gros travaux de chantier réduisent encore la largeur disponible.

En février et mars 2018, les services de police ont mené des actions sur l'avenue de Versailles à la suite de plaintes de riverains contre l'incivilité des parents. Du personnel de Bravvo est présent en fin de journée pour aider les enfants à traverser. Ce dossier a été abordé lors de la dernière réunion du groupe de travail permanent Focus Écoles. Une action policière répressive avec contrôle de vitesse et radar préventif est prévue.

Nos forces de police réorganisées dès le mois de juin 2018 pourront, à partir du début de la prochaine année scolaire et grâce à la création d'un pool mobilité, être plus présentes sur plusieurs fronts. Précisons que 24 complexes scolaires sont concernés.

Un programme de l'instruction publique, des travaux de voirie et de la police, d'ailleurs lauréat du prix David Yansenne, prévoit de sécuriser l'ensemble des zones scolaires, au-delà de la présence policière, par des casse-vitesse, des zones kiss & ride, une signalétique, etc.

M. Ergen.- Je souhaite que l'école Maria Assumpta ne soit pas oubliée. Je salue l'action de prévention menée par Bravvo et destinée à éviter que les parents ne se garent en double file. Elle a duré deux semaines, mais une semaine plus tard, les gens se garaient à nouveau en double file. Une présence policière est malgré tout indispensable.

Vraag van de heer Van de Driessche betreffende de nieuwe grondbedekking van het de Brouckèreplein

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, momenteel wordt de wandelruimte van het de Brouckèreplein afgewerkt. De aangelegde grondbedekking blijkt niet vlak te zijn, maar te bestaan uit onregelmatig gelegde stenen. Werd deze aankleding getest op de gebruiksvriendelijkheid voor mensen die moeilijk te been zijn, voor rolstoelgebruikers en voor dameshakken, voor degenen die een

kinderwagen aansturen? Het risico bestaat namelijk dat de gaten tussen de stenen vol sigarettenpeuken komen te liggen.

Het plein is dus wel mooi en esthetisch, maar is het wel praktisch voor de mensen die deze wandelruimte willen gebruiken?

M. Weytsman. - Les plaques d'égout sur la place de Brouckère sont placées dans tous les sens, ce qui est fort peu esthétique. Il serait bon de les aligner.

M. le Bourgmestre. - S'agissant des plaques d'égout, nous organisons des réunions mensuelles avec Beliris et la Région. Nous envisagerons toutes les possibilités en la matière.

Mijnheer de voorzitter, er is gekozen voor blauwe steen, een steen die vaak op onze voetpaden te vinden is. De aanleg van het de Brouckèreplein is volledig identiek aan een plein in Leuven. Het opgevulde zand moet zich de komende weken stabiliseren. Er zullen dus geen niveauverschillen meer zijn, wat het voor personen met een beperkte mobiliteit gemakkelijker maakt om er te wandelen.

De onregelmatigheid van sommige straatstenen kan ook voorkomen dat mensen uitglijden. De werf is nog niet voltooid en nog niet ter beschikking. Onze teams maken opmerkingen tijdens de werfvergaderingen en die gebreken worden gecorrigeerd. De situatie wordt opnieuw herzien na de laatste interventie van het bedrijf.

De heer Van den Driessche. - De straatstenen liggen er nu onregelmatig bij. Zal dat veranderen of zal dat zo blijven?

De Burgemeester. - Het is nog te vroeg om te concluderen dat er een probleem is of niet.

De heer Van den Driessche. - U zegt nu eigenlijk dat het niet zo goed zou zijn als de situatie zou blijven zoals ze nu is.

De Burgemeester. - Als de stenen vlak zijn, is het gevaar op glijden groter.

De heer Van den Driessche.- Dat begrijp ik, maar er is misschien voor een verkeerde steen gekozen. Ik hoop dat men die beslissing zal herzien.

De Burgemeester.- Ik zal u schriftelijk meer informatie bezorgen.

Question de Mme Nagy concernant la mise en œuvre du "budget participatif 2018"

Mme Nagy.- Votre prédécesseur a lancé une initiative qui a retenu l'intérêt du groupe DéFI. Il s'agit du budget participatif pour la réalisation de propositions émanant des habitants. Or il me revient que les modalités prévues comportent un certain nombre de lourdeurs ou de difficultés.

Combien de projets ont été rentrés ou sont en passe de l'être ?

Il est fait état de difficultés pour introduire les projets en ligne sur le site de la Ville. Avez-vous connaissance de cette remarque ? Quelles sont les mesures prises pour faciliter l'introduction des dossiers ?

Il me revient aussi que la procédure prévue représente une charge administrative trop importante. Comment évaluez-vous cette charge ?

Dans le cadre de l'introduction de la demande, les habitants doivent non seulement réaliser eux-mêmes une estimation de coût, ce qui est pour certains fort difficile, mais aussi avancer 30 % du budget prévu. Certes, ils seront remboursés, mais cela représente un frein réel. Confirmez-vous cette situation ?

Pouvez-vous m'indiquer le montant à attribuer ? Votre prédécesseur avait annoncé 200.000 €. Est-ce que la totalité de ce montant est réellement disponible ? Y a-t-il des montants déjà attribués dans ces 200.000 € ?

Mme Barzin, échevine.- Concernant le nombre de projets rentrés, le processus du budget participatif a démarré en janvier 2018 par une phase d'appel à idées : 105 idées ont été ainsi collectées. Après cet appel à idées, les personnes intéressées étaient

invitées jusqu'au 30 mars (date du règlement adopté par ce Conseil) à développer et déposer leur projet.

Pour introduire leur projet, les candidats devaient développer leur idée sur plusieurs aspects. Ainsi, 51 idées de projet ont été introduites, dont 37 suffisamment développées pour être prises en considération. Sur ces 37 projets, 4 ont été retirés par leur porteur et 33 ont été analysés et validés par le Collège pour être soumis au vote des citoyens de la Ville de Bruxelles.

Concernant l'introduction technique des projets, trois types de remarques ont été formulées par des usagers.

La première porte sur des difficultés à l'inscription sur la plateforme. Un grand nombre d'usagers ne comprennent pas la nécessité de répondre au premier mail de confirmation reçu pour s'inscrire sur la plateforme collaborative et prouver qu'ils sont bien une personne physique. Le service de Bruxelles Participation a en général débloqué ces personnes. Les options d'inscription offertes via Facebook et Google fonctionnent bien.

Le deuxième type de remarques portait sur la difficulté pour l'utilisateur de savoir s'il avait bien enregistré son projet. Bruxelles Participation a aidé plusieurs personnes par téléphone à cette fin.

Le troisième type de remarques est lié à la souplesse de l'outil : les usagers peuvent créer à volonté des cadres pour introduire images, vidéos, textes, et même déplacer les blocs existants. Parfois, trop de souplesse peut aussi induire des difficultés. Cela porte exclusivement sur des questions que l'on peut qualifier de techniques. Si l'outil est perfectible, il est cependant à la hauteur de l'investissement consenti et est le fruit d'un marché organisé au niveau européen pour lequel GIAL, qui a travaillé avec les services de la Ville, avait reçu quatre offres. Aussi, nous restons en contact avec

l'adjudicataire pour qu'il améliore la version actuelle.

La question peut aussi porter sur des aspects de conception du processus. La procédure que les citoyens doivent suivre est assez élaborée, mais elle entre bien dans le cadre d'un processus de participation. Il ne s'agit pas de récolter des remarques, des envies ou encore des doléances. Il est ici question de projets pouvant aller jusqu'à 25.000 €. Dans le souci d'une bonne gestion de l'argent public, tout processus exige prudence et vise à inviter le citoyen à s'impliquer aussi de son côté.

Concernant la charge administrative pour le projet, à l'issue du processus du budget participatif, une évaluation est programmée. Elle portera sur les questions de contenu, de méthode de travail et de mobilisation des outils proposés aux citoyens, ainsi que sur l'investissement humain nécessaire.

Concernant le budget devant être avancé par les habitants, à savoir 30 % du budget du projet, la raison de ce mécanisme se fonde sur la question de savoir comment gérer de l'argent public octroyé à des citoyens privés tout en gardant un certain regard sur la bonne utilisation de ce dernier. Le versement en deux tranches répond au souci de permettre aux citoyens de réaliser un projet sans qu'ils doivent tout payer à l'avance pour être remboursés par la suite, tout en devant rendre des comptes auprès de la Ville qui, pour clôturer le travail, verse un solde après vérification des activités menées et des dépenses engagées. Il est difficile de donner 100 % d'un montant comme 25.000 € sans prévoir de mécanisme de contrôle. Cela explique le mécanisme en deux tranches, la première étant de 70 %.

En ce qui concerne le montant attribué, le règlement adopté par le Conseil communal de décembre dernier explique le montage financier que la Ville a proposé pour ce processus : « Une enveloppe totale de 200.000 € est prévue pour l'ensemble des projets. Ce montant se répartit en trois tranches : 100.000 € pour l'ensemble du territoire sauf pour le périmètre du contrat de quartier durable Marolles et le

périmètre du contrat de rénovation urbaine Citroën-Vergote qui disposent chacun de 50.000 € venant d'une enveloppe de programmes de revitalisation. En conséquence, le budget de projet qui sera soumis au vote devra se limiter au montant maximum suivant le lieu où se réalisera ledit projet. »

Mme Nagy.- L'échevine confirme une série de difficultés d'ordre technique liées à l'introduction des dossiers. Je resterai attentive à l'évolution de ce dossier. J'entends que le temps nécessaire à la préparation d'un dossier est très important. Il faudra voir quels habitants ou quels comités seront capables d'avancer 30 % du montant total. J'espère que vous pourrez régler en cours de processus les difficultés identifiées.

Mme Barzin, échevine.- Un accompagnement individualisé permet de résoudre les difficultés rencontrées. Dans toute la réalisation de ce projet, un tel accompagnement a été réservé aux porteurs de projets.

Les asbl soutenues par la Loterie nationale, par exemple, doivent avancer tous les frais. Elles ne sont remboursées que sur la base de factures. Elles sont financées à hauteur de 50 % seulement du projet. Nous sommes dans une fourchette qui avantage les porteurs de projets à la Ville de Bruxelles.

Mme Nagy.- En l'espèce, le programme ne s'adresse pas seulement aux asbl qui disposent d'une certaine trésorerie. Il s'adresse aussi à des associations d'habitants et des asbl qui n'en disposent pas.

Question de M. François concernant la malpropreté constatée dans des parcs de la ville (gestion des déchets, sensibilisation, sanctions contre les contrevenants)

M. François.- Avec le retour du beau temps, nos parcs sont à nouveau des lieux très fréquentés où on vient bien naturellement en famille ou entre amis. Comme l'a relayé la presse, plusieurs usagers se sont plaints sur les réseaux sociaux, photos à l'appui, de l'état des parcs bruxellois. Sur les photos partagées, on pouvait voir, au parc Royal ou au Bois de la Cambre notamment, de nombreux déchets qui jonchaient les pelouses, parfois à proximité de poubelles remplies à ras bord. Les internautes n'ont

évidemment pas hésité à critiquer la gestion des déchets par les autorités.

Je sais que la critique est facile et je ne tomberai pas dans la facilité, car je sais que vos hommes font un travail de qualité, souvent ingrat, et que la propreté dans nos parcs ou dans nos rues est l'affaire de tous. Par contre, au niveau de la gestion politique, j'ai évidemment des interrogations à partager avec vous.

L'organisation du nettoyage des parcs est-elle suffisamment flexible pour pouvoir, par exemple, dédier plus d'équipes en fonction des prévisions météo ?

Des points noirs où des problèmes réguliers connus peuvent-ils être listés pour y mener des actions plus ciblées ?

Le nombre de poubelles et surtout leur capacité de contenu sont-ils suffisants ?

Quelle sensibilisation envisager pour celles et ceux qui fréquentent nos parcs ?

Quelle est votre vision en termes de sanction et de répression ?

Vous serez d'accord avec moi, un parc où s'amoncellent en fin de journée des tas de déchets et détritrus ne donne pas une belle image de notre capitale. J'espère que vous partagerez aussi la volonté du groupe DÉFI de mener une politique à 360° où chacun doit prendre ses responsabilités.

M. Zian, échevin.- Je vous remercie de me permettre de répondre aux interpellations formulées sur la propreté des espaces verts, notamment sur les réseaux sociaux, le week-end des 7 et 8 avril dernier. Ce premier week-end de beau temps durant les vacances scolaires, après l'hiver calamiteux que nous avons connu, a en effet attiré une foule très nombreuse dans les parcs de la Ville, même si cela n'explique pas tout.

Je vous ferai part de mon opinion quant à la responsabilité de chacun dans un instant. Les équipes du service des espaces verts ont insuffisamment estimé l'affluence lors de ce premier week-end de printemps. Les ajustements nécessaires ont depuis lors été effectués afin de renforcer les tournées de nettoyage qui sont organisées le week-end

tout au long de la belle saison.

L'organisation est simple : des équipes volantes affectées au nettoyage des parcs passent le matin, avant l'affluence des promeneurs et des nombreuses familles qui pique-niquent sur la pelouse. Les jardiniers connaissent les lieux les plus fréquentés (le Bois de la Cambre, le parc de Bruxelles, le parc d'Osseghem), voire les poubelles les plus utilisées. Cette connaissance du terrain et les constats dressés de semaine en semaine permettent une grande adaptabilité et une programmation des tournées au plus près des besoins.

En ce qui concerne l'offre de poubelles, j'emprunterai volontiers la formule utilisée par Mme Lalieux à propos des encombrants : il est assez surprenant qu'une solution est trouvée pour transporter le nouveau meuble du magasin à la maison, mais jamais pour transporter l'ancien vers la déchetterie. S'agissant de l'offre de poubelles, se pose un certain dilemme : augmenter leur nombre ne revient-il pas à inciter les usagers à laisser encore plus de déchets sur place ?

Cela étant dit, nous allons tester, là où cela est possible et opportun, dans des endroits bien visibles et faciles à vidanger, le placement de poubelles mobiles de grand volume. Nous évaluerons le respect du dispositif puisque lors d'un précédent test de nombreuses poubelles avaient dû être repêchées dans l'étang du Bois de la Cambre. Nous testerons également l'efficacité de cette mesure.

La Ville de Bruxelles prend donc ses responsabilités en tant que gestionnaire de l'espace public mais, comme vous le dites, la propreté nous concerne tous. Quand je vois une poubelle vide à moins de 100 m d'une poubelle qui déborde, quand je vois certains abandonner leur petit sac-poubelle sur la pelouse à moins de 100 m de leur coffre de voiture, quand j'en vois expliquer avec véhémence leur comportement par un taux d'imposition qui justifie manifestement toutes les incivilités et le plus grand mépris des agents communaux, permettez-moi d'être scandalisé. Les 34 agents

assermentés du service des espaces verts n'hésitent donc pas à infliger des taxes s'ils constatent un dépôt clandestin ou un jet de détritrus ou de mégot de cigarette.

Au-delà du volet répressif, l'éducation et la sensibilisation sont essentielles. Le service des espaces verts a ainsi participé pour la première fois à la journée propreté de ce samedi 21 avril, avec un stand de sensibilisation au square des Blindés et au Bois de la Cambre. Nous travaillons sur de nouveaux outils de communication positive afin d'impliquer chacun et chacune. La propreté des espaces verts et des aires de jeux est une priorité, puisqu'elle est la première condition d'un cadre de vie agréable.

Question de M. François concernant la réaction et l'action de la Ville faisant suite à une nouvelle agression homophobe dans le centre de Bruxelles

M. François.- Comme vous le savez, notre centre-ville a, une nouvelle fois de plus, été le théâtre d'une agression à caractère homophobe. Deux hommes se sont fait insulter et ont été physiquement agressés dans la nuit de samedi à dimanche par une bande de jeunes adolescents près de la Bourse. Leur tort ? Avoir osé se tenir par la main.

Bien au-delà de ce qui reste aux yeux de certains un banal fait divers, je voudrais vous faire part de mon inquiétude. Et aussi de ma colère.

Mon inquiétude, car moi qui vis au sein de la communauté gay, qui soutiens le travail associatif, qui fréquente les lieux de convivialité du quartier LGBT, je peux vous dire que depuis quelques années déjà, la peur a fait son grand retour. Je n'aime pas les « c'était mieux avant » et pourtant, malgré les changements législatifs qui ont donné des droits à la communauté homosexuelle et qui permettent aussi à la société en général de poser un nouveau regard sur les personnes homo et bisexuelles, transgenres ou intersexes, je l'affirme : « Oui, c'était mieux avant ». On ne rasait pas les murs avant, on nous fichait la paix, même si des incidents étaient toujours possibles à la marge. On se sentait plus fort. On se disait que ça n'allait de toute façon

qu'aller de mieux en mieux et on pensait l'avenir plus apaisé.

Au contraire, aujourd'hui, on voit de très anciens réflexes resurgir. Alors, on se pose des questions : Ne vaut-il pas mieux rester chez soi, entre amis, en sécurité ? Oserais-je tenir mon compagnon par la main dans les rues du centre de Bruxelles ? Que faire si on nous attend à la sortie d'un bar pour « casser du pédé » ? Et si on changeait de trottoir quand on voit au loin des jeunes qui semblent bruyants pour ne pas dire agressifs ?

Et c'est là que l'inquiétude se transforme en colère. On en a RAS-LE-BOL ! On en a marre de pouvoir être nous-mêmes seulement dans un petit périmètre où, en nombre, on se sent plus fort, mais au-delà duquel il faut quasiment retrouver son instinct de protection et de survie, se faire plus silencieux, se faire plus petit, se faire moins folle, se faire plus discret, se faire moins homo, se taire et accélérer le pas.

J'ai régulièrement interpellé le Collège sur ce qui peut être fait pour contrer cette violence homophobe. C'est un problème à multiples facettes et la réponse n'est pas simple. Alors oui, bien entendu, on ne peut pas dire que la Ville ne fait rien. Par contre, je vous dis sincèrement, au titre d'habitant qui vit dans cette communauté LGBT, que vous n'en faites pas assez. Ou que nous n'en faisons pas assez ! On se cache parfois trop facilement derrière le soutien à des événements, le subside des associations, votre rôle et votre action positive en faveur du retour de la Belgian Pride dans hypercentre. L'ancien Bourgmestre de Donnea plaidait pour maintenir la parade en dehors de l'hypercentre. On a même tenté d'être rassurant avec les fameuses amendes administratives, qui ont depuis montré leur inefficacité.

La Ville de Bruxelles est, historiquement - c'est le cas de nombreuses capitales du monde - l'endroit où se concentre la plus grande communauté LGBT. Celle-ci mérite de se sentir en sécurité. Elle mérite des actions concrètes et visibles pour se sentir protégée et prise au sérieux. Elle mérite qu'on fasse attention à ce qu'elle dit, à ce

qu'elle vit. Sans cela, je suis pessimiste pour la suite. Car j'entends de plus en plus, dans la bouche d'amis, de commerçants et de citoyens, des discours qui me font peur. Des discours qui pensent que répondre à la haine par la haine est la solution.

La lutte contre l'homophobie ne sera efficace que par une action coordonnée. L'école doit jouer un rôle fondamental. Nos clubs sportifs pourraient aussi être mis à contribution pour véhiculer des messages de tolérance. On doit aussi, de toute urgence, recréer des ponts entre les différentes communautés de notre Ville, surtout dans l'hypercentre, où on cristallise les tensions et les crispations.

Alors, ma question est très simple, même si j'imagine une réponse beaucoup plus large. Après cette nouvelle agression, que comptez-vous faire ? Quelle initiative nouvelle, quel plan d'action ? Du concret, pas des promesses pour demain. Pas d'angélisme. Pas de grand tralala qui ne touche au final que les convaincus. J'aimerais être le porte-parole de votre action auprès de ceux qui ne se sentent plus en sécurité, qui veulent vivre juste comme ils sont dans n'importe quel quartier de n'importe quel coin de la Ville. Pour les commerçants aussi, qui doivent trop souvent se transformer en garde du corps à la sortie de leurs clients. Pour moi et mes proches.

Il est plus que temps de réagir, de rassembler tout le monde autour d'une table et d'apporter des solutions concrètes sans attendre la prochaine agression.

M. Weytsman.- Je souhaiterais évoquer la question d'actualité que j'ai posée à la Cocof, vendredi passé. Je remercie ce couple qui a été agressé, car il a fait passer dans la presse un message de grande tolérance et d'ouverture d'esprit. Je remercie également la police, non seulement pour son travail quotidien, mais aussi pour sa réaction exemplaire en l'espèce. En effet, elle a été informée de cette agression par les réseaux sociaux et elle a directement contacté les victimes pour qu'elles portent plainte. À la Région et ici même, nous encourageons toutes les victimes d'agression et de discrimination à porter plainte.

J'ai l'impression que nous travaillons un peu tous en vase clos. Nous devons poursuivre l'organisation de la Belgian Pride et nos politiques de sensibilisation, mais il existe deux ou trois catégories de personnes que nous ne touchons pas vraiment. La première est constituée des plus jeunes, des enfants. Nous devons leur permettre de comprendre la diversité dès leur plus jeune âge. Beaucoup d'enfants n'en ont pas l'occasion. La seconde est constituée de personnes qui viennent nous rejoindre et qui sont issues de pays où certains comportements sont illégaux et largement punis. Sur ces aspects, nous devons réorienter nos politiques. Mme Laanan a d'ailleurs reconnu que nous devions en faire davantage. Nous aussi, dans le cadre de nos politiques, nous devrions peut-être cibler d'autres catégories de personnes.

M. le Bourgmestre.- D'abord, condamner publiquement ces faits, cela n'a pas toujours été le cas, monsieur François, même si vous dites que c'était mieux avant. Cela n'a pas toujours été le cas que tous les partis, y compris DÉFI, soutiennent les propositions d'avancer, notamment, sur la reconnaissance des mêmes droits aux homosexuels. Vous pouvez relire les votes de votre président de parti sur l'adoption par les couples gays. La Belgique a engrangé une série d'acquis législatifs qui n'ont pas été soutenus par des partis éminemment démocratiques. Les lois sur l'adoption par les couples homosexuels ou le mariage gay n'ont pas été votées à l'unanimité. Cela a donné lieu à un vrai combat, qui n'a pas été simple.

Ensuite, je vous rejoins sur le fait qu'il ne faut pas se réfugier derrière les subventions accordées aux associations ou à la Belgian Pride pour dire que tout va bien. Je crois que nous avons beaucoup évolué dans le centre-ville. Je citerai deux exemples.

Comme je l'ai dit aux associations que j'ai rencontrées, vous avez raison de dire que les gens ont le droit de se prendre par la main, par l'épaule ou la taille, de s'embrasser dans la rue, mais c'est une véritable évolution. Ce n'était pas le cas il y a dix ans. Je me souviens d'un échevin, M. Bruno De Lille, qui nous expliquait combien il était difficile ne fût-ce que de se donner la main dans certains quartiers de Bruxelles.

Enfin, nous entretenons une relation privilégiée avec le Syndigay et les autres associations pour la gestion du quartier.

Avant même que je ne réagisse, le community manager de la police avait détecté le message des victimes, il prenait contact avec ce couple et lui demandait de porter plainte. Il y a quelques années, les gens n'osaient pas se présenter au guichet du commissariat de peur d'être raillés. Désormais, la police est proactive.

Malheureusement, il reste extrêmement difficile pour certaines personnes, ce que je peux comprendre, de porter plainte.

S'agissant de la prise en charge du viol, par exemple, nous avons fait d'énormes progrès en créant l'association *320 rue Haute*. Avant la création de ce centre de psychologues et médecins intégré à la police, qui prend en charge les femmes qui viennent porter plainte, les victimes devaient avoir le courage de déposer une plainte au commissariat de police. Elles étaient ensuite envoyées à l'hôpital Saint-Pierre, en unité psychiatrique. Imaginez le traumatisme que cela pouvait représenter !

S'agissant du délit d'homophobie, nous devons travailler dans le même sens.

Malheureusement, en absence de plainte, un fait n'existe pas judiciairement. Nous avons donc désigné une personne de confiance qui a rencontré les associations. Nous n'avons pas souhaité communiquer de manière très large, considérant que nous devions passer par les associations qui, elles, diffuseraient l'information. Faute de cela, les moyens de contact de cette personne auraient été assaillis par des imbéciles qui lui auraient adressé des messages d'injure ou piraté la boîte mail. Nos policiers sont extrêmement sensibilisés à cette question. À ce propos, l'homosexualité, qui a longtemps été tabou dans le corps de police, ne l'est absolument plus. Elle y est devenue commune et les personnes y assument l'orientation sexuelle de leur choix.

Donc, condamnation totale et intolérance totale par rapport à l'homophobie. Nous

ferons tout pour poursuivre et arrêter les auteurs. Les caméras sont nombreuses sur le site de la Bourse. Nous ferons tout pour montrer que Bruxelles est une ville où les gays peuvent être simplement comme ils veulent. S'agissant des établissements qui généraient parfois des nuisances, nous avons dégagé des solutions. Par exemple, le portier d'une boîte de nuit bien connue calme les gens qui sortent à 8 ou 9 heures du matin, et tout se passe bien. Nous avons montré que ceux qui font la fête dans le centre-ville, quelle que soit leur orientation, pouvaient cohabiter avec les autres riverains. C'est le Bruxelles que je veux défendre. Le combat contre l'homophobie reste difficile et il sera long, car les réticences restent nombreuses.

Les lois sur l'adoption par les couples homosexuels et le mariage homosexuel ont suscité des débats hallucinants.

Désormais, la lutte contre les actes homophobes est totalement intégrée au sein de la police. Lorsque l'on vient de se faire « casser la gueule » ou insulter, il n'est pas facile de se rendre au guichet d'un commissariat pour y porter plainte. Nous devons aider les victimes en pareil cas. Dans ce domaine, la police réalise un travail remarquable de sensibilisation.

Les faits qui se sont produits ce week-end sont totalement inadmissibles.

L'homophobie n'a pas sa place à la Ville de Bruxelles.

M. François.- La législation n'était pas meilleure avant, mais dans les faits, dans les quartiers, cela ne veut pas dire que la situation se soit améliorée. Il y a quinze ans, je pouvais me promener sans trop de difficulté dans le quartier gay alors que j'avais 20 ans. Aujourd'hui, je ne le fais plus. C'est aussi le cas d'amis et de copains, parce qu'ils ont eux-mêmes des amis ou des copains qui se sont fait agresser physiquement ou verbalement. L'insulte « sale pédé » entendue à longueur de journée, ce n'est pas une avancée, c'est une régression.

Il faut écouter ce que disent les associations. Le Syndigay me dit que le dialogue avec

les autorités de la Ville se passe bien, mais s'agissant de la prise de conscience de ce que vivent réellement les établissements LGBT, nous sommes totalement à côté de la plaque ! Dans un certain bar, le patron doit parfois organiser lui-même la sortie de ses clients parce que des bandes de jeunes attendent à l'extérieur. Et lorsqu'il appelle la police, elle n'intervient que 30 à 40 minutes plus tard. Est-il normal d'attendre 40 minutes dans un sas pour pouvoir sortir d'un établissement où on a fait la fête avec des amis, cela pour éviter de se faire agresser par une bande de jeunes qui semblent avoir tous les droits ?

Lorsqu'on dépose une plainte pour agression physique ou verbale au commissariat de police et que ladite plainte est prise avec un sourire, un peu de laxisme et du dédain, cela crée un traumatisme. Bien entendu, il peut s'agir d'un policier ou d'une policière qui était de mauvaise humeur ce jour-là et qui a mal fait son travail. Je ne jette absolument pas l'opprobre sur l'ensemble du corps de police.

Quand une victime se rend au commissariat le lendemain pour demander le PV de sa plainte, et qu'on lui dit que celle-ci n'a pas été enregistrée, comment peut-elle se sentir ? Pas comme une personne homosexuelle ayant été agressée.

Les gens attendent des mesures concrètes.

M. Weytsman.- Je salue le travail des pouvoirs publics et des associations.

Il arrive que des jeunes ne soient pas conscients, jusqu'à l'âge de 13, 14 ou 15 ans, de l'existence même de l'homosexualité. Quand un adolescent qui a évolué dans un monde plus fermé descend dans le centre-ville et est confronté à deux hommes qui se tiennent la main, cela peut amener à des débordements tels que ceux que nous avons connus. Nous devons fixer des politiques publiques, quitte à travailler ensuite avec des associations.

M. le Bourgmestre.- Je constate la belle évolution de DéFI. L'arrivée de M. François n'y est sans doute pas pour rien. Je trouve cela positif que DéFI se lance dans la défense des homosexuels, au vu des votes précédents à la Chambre.

(Brouhaha)

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende de erkenning en invoering van de European Disability Card

De heer Van de Driessche.- Mijnheer de voorzitter, Europa heeft de European Disability Card ingevoerd. Het gaat hier om een document voor personen met een beperking dat aantoonst dat de houder van die kaart in België erkend is als persoon met een beperking. De kaart bevordert de toegang van personen met een beperking tot cultuur, sport en vrijetijdsbesteding – musea, pretparken, toeristische attracties, sportcentra, enzovoort – en biedt een aantal voordelen in die domeinen. Zo kunnen personen met een handicap met deze kaart veel gemakkelijker aan loketten genieten van voorbehouden plaatsen en voordelige tarieven zonder dat dit aanleiding moet geven tot bijvoorbeeld discussies, wat nu soms het geval is.

Aanbieders van diensten op vlak van cultuur, sport of vrije tijd kunnen partner worden van het project.

In dat verband heb ik de enkele vragen.

Wat is het standpunt van het College inzake de European Disability Card? Engageert het College zich om de EDC te erkennen? In bevestigend geval, heeft het College de EDC al erkend of wanneer zal het College de EDC erkennen? Indien niet, waarom niet?

Zijn er al instellingen van de stad Brussel en de daaraan verbonden instellingen en vzw's die diensten op vlak van cultuur, sport of vrije tijd aanbieden, partner geworden van de EDC? In bevestigend geval, hoeveel en welke instellingen van de stad Brussel zijn dat? Indien niet, zal het College die instellingen en vzw's aansporen om partner te worden van de EDC?

M. Ouriaghli, échevin.- La carte européenne pour personnes handicapées (EDC) est en effet un projet porté par la Commission européenne. Il concerne huit états membres, dont la Belgique, et c'est le 19 octobre 2017 que ce projet a officiellement été lancé chez nous. Délivrée par les institutions belges en charge du handicap, cette

carte a pour objectif de faciliter l'accès des personnes handicapées à la culture, au sport et aux loisirs.

En sa séance du 16 novembre 2017, le Collège de la Ville de Bruxelles a apporté son soutien à cette initiative et s'est engagé à approuver la diffusion d'informations sur ce projet dans toutes les structures internes et externes actives dans le domaine du sport, de la culture, de la jeunesse et des loisirs sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Faisant suite à cela, la Ville a officiellement annoncé sa volonté de développer une initiative et a encouragé les services concernés à rejoindre ce projet européen qui devrait promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le département culture, jeunesse, loisirs et sports a été chargé de la communication et du suivi du projet dans le réseau afin d'inciter les différents acteurs à s'y inscrire.

La cellule égalité des chances s'est également inscrite dans cette initiative. À travers le numéro vert handicap de la Ville, elle fournit des informations supplémentaires aux citoyens et aux visiteurs de la Ville. Pour l'information du plus grand nombre, une communication sur le lancement de cette initiative européenne a également été intégrée au magazine mensuel de la Ville au mois de mars.

Sur le site officiel du projet, vous trouverez la liste des partenaires bruxellois. La Ville de Bruxelles veille à ce que des activités appropriées soient prévues pour les personnes handicapées dans ses installations sportives. Environ 5 % des clubs sportifs qui utilisent nos installations offrent différentes activités sportives adaptées aux personnes porteuses d'un handicap.

Dans les musées, une adaptation de nos infrastructures est en cours et des dispositifs alternatifs existent déjà, tels que des visites virtuelles et audiodescriptions, qui permettent aux personnes porteuses d'un handicap physique ou mental de profiter de notre patrimoine culturel.

Je suis convaincu qu'il reste une large marge de progression pour promouvoir davantage encore l'inclusion des personnes handicapées, et pas seulement dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs. Pour cette raison, avec la cellule égalité des chances de la Ville, nous travaillons au développement d'un plan d'action *Handicap, inclusion et accessibilité universelle* qui coordonnera et guidera davantage nos initiatives pour faire de la Ville de Bruxelles une ville plus inclusive. Ce projet européen, s'il est maintenu, pourra donc compter sur la continuité de notre soutien dans le cadre de ce plan d'action.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, uit het uitvoerige antwoord van de schepen blijkt dat het stadsbestuur hier positief op ingaat en dat verheugt mij. Het zou misschien nuttig zijn mocht ik via een schriftelijk antwoord een lijstje krijgen van de instellingen die daar momenteel mee bezig zijn zodat ik dat kan bezorgen aan de betrokken organisaties die zich met de verspreiding daarvan bezighouden.

M. le Président.- Avec l'accord des auteurs, les questions à l'ordre du jour non traitées en cette séance sont reportées à une séance ultérieure ou transformées en questions écrites.

Prochaines séances

Lundi 14 mai 2018

À partir de 13h30 : sections avancées.

À 15h30 : sections réunies : police – réforme de proximité et travail de Bravvo – plan de sécurité.

À 16h : 1er comité secret.

À 16h30 : séance publique suivie d'un 2e comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 21h20.*

- De openbare zitting wordt opgeheven te 21u20.